

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 903

16 septembre 2005

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| Access S.A., Luxembourg | 43330 | Intergas Europe S.A., Luxembourg | 43297 |
| Altrier S.A., Luxembourg | 43333 | Ivory Holding S.A., Luxembourg | 43301 |
| Amag, S.à r.l., Senningerberg | 43304 | Lugim International S.A., Luxembourg | 43302 |
| Anubia S.A., Luxembourg | 43311 | Lux Trade Representation, S.à r.l., Luxembourg . | 43301 |
| CBH I, S.à r.l., Senningerberg | 43298 | Marchesini International Holding S.A., Luxem- bourg | 43302 |
| ColTime S.à r.l. & ColLife S.à r.l., SNC, Luxem- bourg | 43335 | Poseidon Investment A, S.à r.l., Luxembourg | 43343 |
| (Le) Criquet S.A.H., Luxembourg | 43302 | Poseidon Investment B, S.à r.l., Luxembourg | 43332 |
| EMI S.A., Wasserbillig | 43334 | Rainbow Strategies S.A., Luxembourg | 43302 |
| (Les) Espaces Saveurs S.A., Luxembourg | 43343 | Sorca S.A., Luxembourg | 43333 |
| (Les) Espaces Saveurs S.A., Luxembourg | 43343 | Telco Investments Europe, S.à r.l., Luxembourg . | 43311 |
| Euro Mode S.A., Luxembourg | 43302 | Telco Investments Europe, S.à r.l., Luxembourg . | 43330 |
| Europa Financing, S.à r.l., Luxembourg | 43341 | Ticara Holding S.A., Luxembourg | 43303 |
| Europa Financing, S.à r.l., Luxembourg | 43342 | Ticara Holding S.A., Luxembourg | 43303 |
| Eventus Management Partners S.A., Luxembourg. | 43335 | Tower Training & Consulting, S.à r.l., Luxem- bourg | 43344 |
| FEN-Portfolio S.A.H., Luxembourg | 43298 | World Travel Corporation S.A., Luxembourg ... | 43311 |
| FEN-Portfolio S.A.H., Luxembourg | 43298 | Yura S.A., Luxembourg | 43307 |
| Financière Balan S.A., Luxembourg | 43301 | Yura S.A., Luxembourg | 43311 |
| HVB Banque Luxembourg Société Anonyme, Luxembourg | 43306 | Zeroborder S.A., Luxembourg | 43331 |

INTERGAS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.176.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

INTERGAS EUROPE S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(037310.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

FEN-PORTFOLIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.937.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

FEN-PORTFOLIO HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(036271.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

FEN-PORTFOLIO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.937.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

FEN-PORTFOLIO HOLDING S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

(036275.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

CBH I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 900,000.-.

Registered office: L-2449 Senningerberg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 99.153.

In the year two thousand and five, on the eighteenth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

CEVP CO-INVESTMENT, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of two proxies given in Washington D.C. on April 13, 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of CBH I, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 99.153, incorporated by a deed of the undersigned notary of November 14, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 371 of April 5, 2004, amended by a deed of the undersigned notary of December 17, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 783 of July 30, 2004.

II. The Company's share capital is fixed at nine hundred thousand Euro (EUR 900,000.-) represented by thirty-six thousand (36.000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred eighty-eight thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 188,775.-) to raise it to one million eighty-eight thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 1,088,775.-) by creation and issue of seven thousand five hundred and fifty-one (7,551) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The shareholders resolve to accept the subscription and payment to the seven thousand five hundred and fifty-one (7,551) new shares, as follows:

Subscription - Payment

CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P., prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe at:

1. Five thousand and twenty (5,020) new shares in the amount of one hundred and twenty-five thousand five hundred Euro (EUR 125,500.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amounts due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and

CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P., on March 17, 2005 whereby CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P., lent the principal amount of one hundred and twenty-five thousand five hundred and one Euro (EUR 125,501.-) to the Company.

The excess contribution of one Euro (EUR 1.-) is allocated to the legal reserve of the Company.

2. Two thousand and sixty-two (2,062) new shares in the amount of fifty-one thousand five hundred and fifty Euro (EUR 51,550.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P., on April 6, 2005 whereby CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P. lent the principal amount of fifty-one thousand five hundred and sixty point ninety-five Euro (EUR 51,560.95) to the Company.

The excess contribution of ten point ninety-five Euro (EUR 10.95) is allocated to the legal reserve of the Company. CEVP CO-INVESTMENT, L.P., prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe at:

1. Three hundred and thirty-two (332) new shares in the amount of eight thousand three hundred Euro (EUR 8,300) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and CEVP CO-INVESTMENT, L.P., on March 17, 2005 whereby CEVP CO-INVESTMENT, L.P., lent the principal amount of eight thousand three hundred and eleven Euro (EUR 8,311.-) to the Company.

The excess contribution of eleven Euro (EUR 11.-) is allocated to the legal reserve of the Company.

2. One hundred and thirty-seven (137) new shares in the amount of three thousand four hundred and twenty-five Euro (EUR 3,425.-) by contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and CEVP CO-INVESTMENT, L.P., on April 6, 2005 whereby CEVP CO-INVESTMENT, L.P., lent the principal amount of three thousand four hundred and twenty-five point zero five Euro (EUR 3,425.05) to the Company.

The excess contribution of five cents (EUR 0.05) is allocated to the legal reserve of the Company.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at one million eighty-eight thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 1,088,775.-) represented by forty-three thousand five hundred and fifty-one (43,551) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand euros Euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, avec adresse à Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans,

CEVP CO-INVESTMENT, L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, avec adresse à Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans;

ici représentés par M. Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle à Aérogolf Center Building Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux procurations données à Washintong D.C. le 13 avril 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CBH I, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 99.153, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 14 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 371 du 5 avril 2004, acte modifié par-devant le même notaire instrumentant en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 783 du 30 juillet 2004.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf cent mille Euro (EUR 900.000.-) divisé en trente six mille (36.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25.-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 188.775,-) pour le porter à un million quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 1.088.775,-) par la création et l'émission de sept mille cinq cent cinquante et une (7.551) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. Les associés décident d'accepter la souscription et le paiement des sept mille cinq cent cinquante et une (7.551) parts sociales nouvelles, de la manière suivante:

Souscription - Paiement

CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P., désignée ci-dessus, par l'intermédiaire de son représentant, déclare souscrire à:

1. Cinq mille vingt (5.020) nouvelles parts sociales pour un montant de cent vingt-cinq mille cinq cents Euros (EUR 125.500,-) par un apport en nature consistant en la conversion d'une dette, correspondant au montant dû et payable en vertu des termes et conditions d'un contrat de prêt conclu entre la Société et CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P., en date du 17 mars 2005, en vertu duquel CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P., a prêté la somme de cent vingt-cinq mille cinq cent un Euro (EUR 125.501,-) à la Société.

L'apport excédentaire d'un Euro (EUR 1,-) est alloué à la réserve légale de la Société.

2. Deux mille soixante-deux (2.062) nouvelles parts sociales pour un montant de cinquante et un mille cinq cent cinquante Euros (EUR 51.550,-) par un apport en nature consistant en la conversion d'une dette, correspondant au montant dû et payable en vertu des termes et conditions d'un contrat de prêt conclu entre la Société et CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P., en date du 6 avril 2005, en vertu duquel CARLYLE EUROPE VENTURE PARTNERS, L.P., a prêté la somme de cinquante et un mille cinq cent soixante Euro et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 51.560,95) à la Société.

L'apport excédentaire de dix Euro quatre vingt quinze centimes (EUR 10,95) est alloué à la réserve légale de la Société.

CEVP CO-INVESTMENT, L.P., désignée ci-dessus, par l'intermédiaire de son représentant, déclare souscrire à:

1. Trois cent trente-deux (332) nouvelles parts sociales pour un montant de huit mille trois cents Euros (EUR 8.300) par un apport en nature consistant en la conversion d'une dette, correspondant au montant dû et payable en vertu des termes et conditions d'un contrat de prêt conclu entre la Société et CEVP CO-INVESTMENT, L.P., en date du 17 mars 2005, en vertu duquel CEVP CO-INVESTMENT, L.P., a prêté la somme de huit mille trois cent onze Euro (EUR 8.311,-) à la Société.

L'apport excédentaire de onze Euro (EUR 11,-) est alloué à la réserve légale de la Société.

2. Cent trente-sept (137) nouvelles parts sociales pour un montant de trois mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 3.425,-) par un apport en nature consistant en la conversion d'une dette, correspondant au montant dû et payable en vertu des termes et conditions d'un contrat de prêt conclu entre la Société et CEVP CO-INVESTMENT, L.P., en date du 6 avril 2005, en vertu duquel CEVP CO-INVESTMENT, L.P., a prêté la somme de trois mille quatre cent vingt-cinq Euro et cinq centimes (EUR 3.425,05) à la Société.

L'apport excédentaire de cinq centimes d'Euro (EUR 0,05) est alloué à la réserve légale de la Société.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million quatre-vingt-huit mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 1.088.775) représenté par quarante-trois mille cinq cent cinquante et une (43.551) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 24CS, fol. 28, case 9. – Reçu 1.887,98 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

J. Elvinger.

(036569.3/211/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

43301

IVORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.995.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

(036204.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

FINANCIERE BALAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 68.305.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BE00565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Signature.

(036207.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

LUX TRADE REPRESENTATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.281.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

LM CONSULTING COMPANY S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à R.G. Hodge Plaza, 2nd Floor, Upper Main Street, Wickhams Cay 1, P.O. box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante représentée comme il est dit, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée LUX TRADE REPRESENTATION, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 8 du 5 janvier 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 2 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 345 du 2 mars 2002.

Que la comparante déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société à responsabilité limitée LUX TRADE REPRESENTATION, S.à r.l.

Que partant, elle se trouve investie de tout l'actif de la société dissoute et répond personnellement de tous les engagements sociaux, et qu'il n'y a donc pas lieu à nomination d'un liquidateur.

Que la comparante consent à toute reprise des actifs et passifs de la société dissoute, à cet effet elle signe tous actes et procès-verbaux, substitue et fait tout le nécessaire. Décharge est accordée au gérant.

En conséquence, la comparante précitée a requis le notaire instrumentaire de lui donner acte de ses déclarations concernant la société LUX TRADE REPRESENTATION, S.à r.l., ce qui lui a été octroyé.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 février 2005, vol. 430, fol. 49, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mars 2005.

H. Hellinckx.

(036645.3/242/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

RAINBOW STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.416.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

(036208.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

EURO MODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 65.892.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

(036209.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

MARCHESINI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.781.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARCHESINI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(036279.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

LE CRIQUET, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 57.726.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(037142.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

LUGIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 99.382.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUGIM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 21 avril 2004, numéro 424.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination d'ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Tonelli, C. Grundheber, P. Lentz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} février 2005, vol. 430, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mars de 2005.

H. Hellinckx.

(036643.3/242/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

TICARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 42.560.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TICARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(037232.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

TICARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 42.560.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TICARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(037236.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

AMAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share Capital: 12,500.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 107.075.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of March.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PRAGMA FCPR, a «Fonds Commun de Placement à Risques», incorporated and organized under the laws of France, represented by its management company PRAGMA CAPITAL S.A., a «Société anonyme de droit français avec Directoire et Conseil de Surveillance», incorporated and organized under the laws of France having its registered office at 13, avenue Hoche, 75008, Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number B 437 666 373,

here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given in Paris on March 24th, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of AMAG, S.à r.l., (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of March 21st, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil C and whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is under process.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital to the extent of nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million Euro (EUR 1,000,000.-) by creation and issue of thirty-nine thousand five hundred (39,500) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon PRAGMA FCPR, prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to the thirty-nine thousand five hundred (39,500) new shares and have them fully paid up by a contribution in kind in the total amount of nine hundred eighty-seven thousand five hundred and twelve Euro and eight cents (EUR 987,512.08), accepted by the management of the Company at such value, consisting of thirty-three thousand nine hundred and sixty (33,960) shares with a nominal value of eighteen Euros and sixty-seven Cents (EUR 18.67) each, representing together one point fifty-five per cent (1.55%) of the total share capital of RedBirds PARTICIPATIONS S.A., a joint stock company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered seat at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 102.352 (the «Contributed Company»).

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by a balance sheet of the Contributed Company as of December 31st, 2004 and a declaration issued by the Contributed Company as of March 24th, 2005.

In this same declaration, the management of the Contributed Company has declared that it will register the Company in the Contributed Company's share registry upon receipt of the evidence that the contribution has been completed.

The said balance sheet and the said declaration after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be registered at the same time.

The excess contribution of twelve Euro and eight Cents (EUR 12.08) is allocated to the legal reserve of the Company.

IV. The sole shareholder resolved to create an authorised capital in the total amount of thirty-three million five hundred forty-two thousand nine hundred Euro (EUR 33,542,900.-) represented by one million three hundred forty-one thousand seven hundred and sixteen (1,341,716) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

V. Pursuant to the above increase of capital and creation of an authorized share capital, the sole shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) divided into forty thousand (40,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The authorised capital is set at thirty-three million five hundred forty-two thousand nine hundred Euro (EUR 33,542,900.-) represented by one million three hundred forty-one thousand seven hundred and sixteen (1,341,716) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRAGMA FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques, régie par les droit français, représentée par PRAGMA CAPITAL S.A., une société anonyme de droit français avec Directoire et Conseil de Surveillance, ayant son siège social au 13, avenue Hoche, 75008, Paris, France, enregistrée auprès du registre de commerce et sociétés de Paris sous le numéro B 437 666 373,

ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Paris le 24 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de AMAG, S.à r.l. (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 mars 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil C et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent Euro (EUR 987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à un million d'Euro (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de trente neuf mille cinq cent (39.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

PRAGMA FCPR, prédésignée, par son mandataire, déclare souscrire aux trente-neuf mille cinq cent (39.500) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent Euro (EUR 987.500,-) par un apport en nature d'une valeur totale de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent douze Euro et huit cents (EUR 987.512,08) accepté par la gérance de la Société à cette valeur, consistant en trente-trois mille neuf cent soixante (33.960) actions d'une valeur nominale de dix-huit Euro et soixante-sept cents (EUR 18,67) chacune, représentant ensemble un virgule cinquante-cinq pour-cent (1,55%) du capital social total de RedBirds PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 102.352 (la «Société Apportée»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par un bilan de la Société Apportée au 31 décembre 2004 et par une déclaration émise par la Société Apportée. Dans ladite déclaration, les administrateurs de la Société Apportée ont déclaré que l'inscription de la Société comme nouvel actionnaire de la Société Apportée sera accomplie dès réception de la preuve de l'apport.

Lesquels bilan et déclaration après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

L'apport excédentaire de douze Euro et huit cents (EUR 12,08) est alloué à la réserve légale de la Société.

IV. L'associé unique décide de créer un capital autorisé d'un montant de trente-trois millions cinq cent quarante-deux mille neuf cent Euro (EUR 33.542.900,-) représenté par un million trois cent quarante et un mille sept cent seize (1.341.716) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus et la création d'un capital autorisé, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trente trois millions cinq cent quarante-deux mille neuf cent Euro (EUR 33.542.900,-) représenté par un million trois cent quarante et un mille sept cent seize (1.341.716) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de treize mille Euro (EUR 13.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, vol. 24CS, fol. 16, case 12. – Reçu 9.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

J. Elvinger.

(036571.3/211/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2005.

HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.

H. R. Luxemburg B 9.989.

Im Jahre zweitausendfünf, den dritten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME, mit Sitz in Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 9.989, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME, wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 25. Februar 1972, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C, Nummer 35 vom 17. März 1972. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 20. September 2001 welche im Mémorial, Recueil C, Nummer 857 vom 8. Oktober 2001, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 9.45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jost Loeschner, Justitiar, wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführer Herrn Peter Mertens, Bankangestellter, wohnhaft in Steinsel.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Chantal Jung-Baum, Bankangestellte, wohnhaft in Huncherange.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Vorverlegung des Datums der ordentlichen Generalversammlung der HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME, des Geschäftsjahres 2004.

Die persönlich anwesenden und die rechtsgültig vertretenen Aktionäre sowie die Zahl ihrer Anteile gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros der Generalversammlung unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste wurde durch den Stimmzähler geprüft.

Sämtliche anwesenden und vertretenen Aktionäre, die ihrerseits das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, bekennen sich als ordnungsgemäß zu der außerordentlichen Generalversammlung geladen und bestätigen, von der Tagesordnung umfassend Kenntnis zu haben. Nach diesen Erklärungen faßt die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluß:

Beschluss

Gemäß der koordinierten Satzung der HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME, vom 25. Februar 1972 Artikel 15, findet die ordentliche Generalversammlung jeweils um fünfzehn Uhr am zweiten Mittwoch des Monats März statt.

Für das Jahr 2005 ergibt sich daher als Termin der 9. März 2005.

Auf Wunsch eines Aktionärs beschließen die Aktionäre der HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME, hiermit einstimmig, die ordentliche Generalversammlung im Jahre 2005 auf den 3. März 2005 zehn Uhr vorzuverlegen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt am Gesellschaftssitz der Gesellschaft.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben die dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Loeschner, P. Mertens, C. Jung-Baum, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, vol. 147S, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Senningerberg, den 21. März 2005.

P. Bettingen.

(036677.2/202/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

YURA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 49.617.

In the year two thousand and four, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of YURA S.A., a Luxembourg public limited liability company («société anonyme») with registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 49.617 (hereafter, the Company),

incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 8 December 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 132 of March 24, 1995, the Articles of which have been last amended following the resolutions of the extraordinary general meeting of the Company held on September 12, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 277 of February 19, 2002,

with a current share capital of EUR 1,297,811.42 (one million two hundred ninety-seven thousand eight hundred eleven euro forty-two cents) consisting of 2,860 (two thousand eight hundred and sixty) shares without nominal value.

The general meeting is chaired by M^e Claude Feyereisen, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The Chairman appointed as secretary M^e Julien Leclère, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The general meeting elected as scrutineer M^e Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The bureau of the meeting having thus been formed, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders represented at the general meeting and the number of shares held by the shareholders are shown on an attendance list signed by the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary; the said attendance list as well as the proxy will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The entire share capital of the Company is represented at the general meeting, so that the general meeting can validly decide on all the issues of the agenda, without prior convening notices.

III. The agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1) Presentation of:

A: the merger proposal providing for the absorption of YURA CAPITAL S.A. by the Company;

B: the written merger reports of the board of directors of the merging companies; and

C: the written audit merger report.

2) Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

3) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption of YURA CAPITAL S.A.

4) Amendment of article 4 of the articles of association of the Company.

5) Acknowledgment of the realisation of the merger on the date of the general meeting of the shareholders of the Company approving the merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the merger towards third parties.

After deliberation, the general meeting has taken unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders notes that the board of directors has presented to it:

A: the merger proposal dated October 27, 2004, published in the Mémorial C, number 1110, on November 4, 2004, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption by the Company of YURA CAPITAL S.A., a Luxembourg public limited liability company («société anonyme») with registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 65.453 (the Absorbed Company), whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed Company to the Company. A copy of the merger proposal will remain annexed to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary.

B: the written reports of the board of directors of the merging companies, dated October 27, 2004, explaining and justifying the merger proposal from a legal and economic point of view, and in particular, the share exchange ratio. The said reports will remain annexed to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary.

C: the written audit report dated October 27, 2004 of AACO, S.à r.l., réviseur d'entreprises, with registered office at L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, jointly appointed by the board of directors of the Company on October 27, 2004 and by the board of directors of the Absorbed Company on October 27, 2004 pursuant to an authorisation granted by the President of the Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

The report of the réviseur d'entreprises has the following conclusion:

«On the basis of the analysis described above, our conclusion is the following: The methods of evaluation adopted by the boards of directors of the merging companies are appropriate in the circumstances described by the directors. The calculated exchange ratio is pertinent and reasonable in the circumstances».

The report will remain annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary.

The general meeting representing all the shareholders, acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date of the present general meeting.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by the board of directors of the Company, will remain annexed to the present deed.

Second resolution

The general meeting resolves to approve the draft terms of the merger and to carry out the merger by way of the absorption of the Absorbed Company by the Company, in accordance with the conditions detailed in the merger proposal, and in particular, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, without any restriction or limitation, to increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 8,612,805.00 (eight million six hundred twelve thousand eight hundred and five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,297,811.42 (one million two hundred ninety-seven thousand eight hundred eleven euro forty-two cents) to EUR 9,910,616.42 (nine million nine hundred ten thousand six hundred and sixteen euro forty-two cents), through the issuance of 23,360 (twenty-three thousand three hundred and sixty) new shares, without nominal value, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

Third resolution

The general meeting resolves to allocate the 23,360 (twenty-three thousand three hundred and sixty) new shares of the Company to the shareholders of the Absorbed Company, on the basis of an exchange ratio of 0.06498 shares of the Company for each share of the Absorbed Company, without any cash payment and against the cancellation of the shares of the Absorbed Company, whereby the number of shares allocated to each shareholder of the Absorbed Company being rounded to the nearest full number of shares, as follows: 23,360 shares to Mr Carlo Acutis.

Fourth resolution

The general meeting resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to amend article 4 paragraph 1st of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

«Le capital social est fixé à neuf millions neuf cent dix mille six cent seize euros quarante-deux cents (EUR 9.910.616,42), représenté par vingt-six mille deux cent vingt (26.220) actions sans désignation de valeur nominale».

Fifth resolution

The general meeting grants all power to the board of directors of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273(2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares of the Company in the shareholders' register of the Company.

Sixth resolution

Further to the approval of the merger by the Absorbed Company, the general meeting acknowledges the realisation of the merger on the date of the present general meeting approving the merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law.

The general meeting notes that, for accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Company as of January 1st, 2004.

The general meeting also notes that the newly issued shares will entitle their holders to participate to the profits of the Company as of January 1st, 2004.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the merger proposal.

There being no further business, the meeting is adjourned.

Expenses

Considering that the present deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities representing the entire estate of a company having its registered office in an European Union Member State, the Company refers to article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the members of the bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois YURA S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.617 (ci-après, la Société),

constituée le 8 décembre 1994 suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 132 du 24 mars 1995, dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 septembre 2001, publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 277 du 19 février 2002,

avec un capital social actuel de EUR 1.297.811,42 (un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze euros quarante-deux cents), représenté par 2.860 (deux mille huit cent soixante) actions sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée est présidée par M^e Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le Président désigne comme secrétaire M^e Julien Leclère, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer.

L'Assemblée désigne comme scrutateur M^e Stéphanie Alexandrino, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont portés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné; ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'entière du capital de la Société étant représenté à l'Assemblée, cette dernière est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. La présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Présentation:

A: du projet de fusion prévoyant l'absorption de YURA CAPITAL S.A. par la Société;

B: des rapports de fusion écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes; et

C: du rapport de fusion écrit du réviseur d'entreprises.

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de YURA CAPITAL S.A.

4) Modification de l'article 4 des statuts de la Société.

5) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée des actionnaires constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: le projet de fusion daté du 27 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 1110 en date du 4 novembre 2004, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption par la Société de YURA CAPITAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.453 (la Société Absorbée), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble du patrimoine activement et passivement, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée à la Société. Une copie du projet de fusion restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné.

B: les rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 27 octobre 2004, expliquant et justifiant le projet de fusion d'un point de vue juridique et économique, et en particulier, le rapport d'échange des actions. Ces rapports resteront annexés au présent acte, après avoir été signés ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné.

C: le rapport écrit daté du 27 octobre 2004 de AACO, S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, désigné d'un commun accord par le conseil d'administration de la Société le 27 octobre 2004 et par le conseil d'administration de la Société Absorbée le 27 octobre 2004, suite à une autorisation donnée par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

«Sur base du travail effectué tel que décrit ci-dessus, nos conclusions sont les suivantes: Les méthodes d'évaluation retenues par les conseils d'administration des sociétés fusionnant sont adéquates dans les circonstances telles que décrites par les administrateurs. La parité d'échange calculée est pertinente et raisonnable étant donné les circonstances».

Le rapport restera annexé au présent acte, après avoir été signé ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné.

L'Assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par les administrateurs de la Société restera annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion et de réaliser la fusion par l'absorption de la Société Absorbée par la Société, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement, en échange du transfert de l'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, sans exception ni réserve, d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 8.612.805,00 (huit millions six cent douze mille huit cent cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.297.811,42 (un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze euros quarante-deux cents) à EUR 9.910.616,42 (neuf millions neuf cent dix mille six cent seize euros quarante-deux cents), par l'émission de 23.360 (vingt-trois mille trois cent soixante) actions nouvelles sans valeur nominale, ayant la même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer les 23.360 (vingt-trois mille trois cent soixante) actions nouvelles de la Société aux actionnaires de la Société Absorbée, en appliquant le rapport d'échange de 0,06498 actions de la Société pour chaque action de la Société Absorbée, sans aucune soulte, contre l'annulation pure et simple des actions de la Société Absorbée, le nombre d'actions remis à chaque actionnaire de la Société Absorbée étant arrondi au plus près, comme suit: 23.360 actions pour Monsieur Carlo Acutis.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 4 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à neuf millions neuf cent dix mille six cent seize euros quarante-deux cents (EUR 9.910.616,42), représenté par vingt-six mille deux cent vingt (26.220) actions sans désignation de valeur nominale».

Cinquième résolution

L'Assemblée charge le conseil d'administration de la Société et le notaire soussigné de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273, alinéa 2 de la Loi, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la Loi et d'inscrire dans le registre des actionnaires de la Société, les actions nouvellement émises par la Société.

Sixième résolution

Vu l'approbation de la fusion par la Société Absorbée, l'Assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de la présente Assemblée approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi.

L'Assemblée constate que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société, à compter du 1^{er} janvier 2004.

L'Assemblée constate également que les actions nouvellement émises par la Société donneront droit à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société à compter du 1^{er} janvier 2004.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Considérant que le présent acte documente une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par un apport en nature de tous les actifs et passifs, représentant la totalité du patrimoine d'une société ayant son siège social dans un pays membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'elle a été amendée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société au titre du présent acte, est estimé à cinq mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais, suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire aux parties comparantes, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, J. Leclère, S. Alexandrino, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2004, vol. 429, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 février 2005.

H. Hellinckx.

(036646.3/242/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

YURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 49.617.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mai 2005.

H. Hellinckx.

(036647.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

ANUBIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.928.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ANUBIA S.A.

Signature

(037169.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

WORLD TRAVEL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 67.746.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

LUXIGEC S.A.

Signature

(037196.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

TELCO INVESTMENTS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 104.528.

In the year two thousand and five, on the ninth day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TELCO INVESTMENTS EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 104.528, incorporated on 12 November 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, which articles of incorporation have not yet been amended.

The meeting was opened at 16.40 p.m. with Bénédicte Kurth, licenciée en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sévilay Saday, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Creation of classes of shares divided into Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class D Preferred Shares, Class E Ordinary Shares, Class E Preferred Shares, Class F Ordinary Shares and Class F Preferred Shares;

2) Conversion of the existing five hundred (500) shares into Class B Ordinary Shares;

3) Increase of the share capital by an amount of fifty-two million three hundred and eighty-one thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 52,381,625.-), to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to an amount of fifty-two million three hundred and ninety-four thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 52,394,125.-) through the issue of one hundred ninety-five thousand seven hundred and thirty-three (195,733) new Class A Ordinary Shares, nine hundred and fifty-nine thousand one hundred and sixteen (959,116) new Class B Ordinary Shares, four hundred and seven thousand five hundred and six (407,506) new Class C Ordinary Shares, thirty-two thousand one hundred and eighty-seven (32,187) new Class D Ordinary Shares, ten thousand five hundred

and sixty (10,560) new Class D Preferred Shares, eight thousand and forty-six (8,046) new Class E Ordinary Shares, two thousand six hundred and forty (2,640) new Class E Preferred Shares, four hundred and seven thousand four hundred and seventy-seven (407,477) new Class F Ordinary Shares and seventy-two thousand (72,000) new Class F Preferred Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

4) Reduction of the share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), to bring it from its current amount of fifty-two million three hundred and ninety-four thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 52,394,125.-) to an amount of fifty-two million three hundred and eighty-one thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 52,381,625.-) through the cancellation of five hundred (500) Class B Ordinary Shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, held by ETMF II B S.A.;

5) Creation of five categories of managers;

6) Amendment of the corporate purpose of the Company which shall now read as follows:

«The purpose of the Company is the managing and holding of shares and participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further (i) enter into any guarantee, pledge or any other form of security whether by personal covenant or by mortgage charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods; (ii) guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose».

7) Subsequent full restatement of the articles of incorporation of the Company without changing the corporate form of the Company;

8) Resignation of manager. Discharge to managers;

9) Determination of the number of managers, appointment of the first members of the board of managers and determination of the term of their office;

10) Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The first three resolutions are adopted solely by ETMF II B S.A., the sole shareholder of the Company. The fourth, fifth, sixth, seventh, eighth, and ninth resolutions are adopted by ETMF II B S.A. as well as all other persons and legal entities which will become shareholders of the Company further to the adoption of the third resolution.

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to create nine classes of shares, divided into class A ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares»), class B ordinary shares (the «Class B Ordinary Shares»), class C ordinary shares (the «Class C Ordinary Shares»), class D ordinary shares (the «Class D Ordinary Shares»), class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), class E ordinary shares (the «Class E Ordinary Shares»), class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), class F ordinary shares (the «Class F. Ordinary Shares») and class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»).

Each Class A Ordinary Share, Class B Ordinary Share, Class C Ordinary Share, Class D Ordinary Share, Class D Preferred Share, Class E Ordinary Share, Class E Preferred Share, Class F Ordinary Share and Class F Preferred Share shall be entitled to one voting right at any ordinary and extraordinary general meeting of shareholders of the Company.

In addition thereto the preferential rights attached to the Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares and Class F Preferred Shares shall be the following:

i) Receipt of the economic consideration which the Company receives from GRUPO CORPORATIVO ONO S.A. («GCO»), a Spanish corporation having its head office at Calle Basauri 7-9, Urbanizacion La Florida, Aravaca, Madrid, identified by CIF number A-82688904, as a consequence of the ownership by the Company of preference shares of GCO, subscribed by GRUPO MULTITEL S.A. («GMT») and contributed to the Company by a reduction of GMT's capital and the related attribution to the Company, in its capacity as a shareholder of GMT, of 52,381,664 GCO shares, including 2,129,998 GCO preference shares, numbered from 38,074,029 to 40,204,026, both inclusive (the «Subscribed GCO Preference Shares»);

ii) A preferential right to receive, in case of liquidation of the Company, the Subscribed GCO Preference Shares, if such liquidation occurs prior to conversion of the Subscribed GCO Preference Shares into ordinary GCO shares.

Provided that the said aforementioned preferred shares in the Company shall lose their preferential rights at the same time as the Subscribed GCO Preference Shares. At such time, each preferred share shall be converted into an ordinary share of the same category.

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the existing five hundred (500) shares of the Company into five hundred (500) Class B Ordinary Shares of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital by an aggregate amount of fifty-two million three hundred and eighty-one thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 52,381,625.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to an amount of fifty-two million three hundred and ninety-four thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 52,394,125.-) through the issue of one hundred ninety-five thousand seven hundred and thirty-three (195,733) new Class A Ordinary Shares, nine hundred and fifty-nine thousand one hundred and sixteen (959,116) new Class B Ordinary Shares, four hundred and seven thousand five hundred and six (407,506) new Class C Ordinary Shares, thirty-two thousand one hundred and eighty-seven (32,187) new Class D Ordinary Shares, ten thousand five hundred and sixty (10,560) new Class D Preferred Shares, eight thousand and forty-six (8,046) new Class E Ordinary Shares, two thousand six hundred and forty (2,640) new Class E Preferred Shares, four hundred and seven thousand four hundred and seventy-seven (407,477) new Class F Ordinary Shares and seventy-two thousand (72,000) new Class F Preferred Shares, of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The new shares have been subscribed as follows:

- one hundred and ninety-five thousand seven hundred and thirty-three (195,733) Class A Ordinary Shares have been subscribed by MULTITEL, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 82.483, by a contribution in kind of eight hundred thirty-nine thousand six hundred and eighteen (839,618) class B shares of GRUPO MULTITEL S.A., a Spanish corporation, with fiscal identification number A-81158586, with registered office calle Juan de Mena 19, Madrid, Spain («GMT»),

here represented by Bénédicte Kurth, licenciée en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 7th, 2005.

- eight hundred and one thousand and forty-three (801,043) Class B Ordinary Shares have been subscribed by ETMF II B S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered in the Commercial and Company Registry of Luxembourg under number B 74.160, by a contribution in kind of two million four hundred twenty-three thousand one hundred and twenty (2,423,120) GMT class A shares and one million thirteen thousand and forty (1,013,040) GMT class B shares;

here represented by Bénédicte Kurth, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 9th, 2005.

- one hundred fifty-eight thousand and seventy-three (158,073) Class B Ordinary Shares have been subscribed by ETMF II D BELGIQUE SPRL, a Belgian société privée à responsabilité limitée, having its registered office at Montagne du Parc, 4, 1000 Brussels, Belgium and registered in the Brussels Companies Registry under number 649966, by a contribution in kind of four hundred seventy-eight thousand one hundred and sixty-four (478,164) GMT class A shares and one hundred ninety-nine thousand nine hundred and seven (199,907) GMT class B shares;

here represented by Bénédicte Kurth, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 9th, 2005.

- four hundred and seven thousand five hundred and six (407,506) Class C Ordinary Shares have been subscribed by J.P. MORGAN PARTNERS, (BHCA), L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware in the United States of America, having its registered office at Floor 40, 1221 Avenue of the Americas, New York, NY 10020, United States of America, by a contribution in kind of one million two hundred thirty-two thousand six hundred and eighty-eight (1,232,688) GMT class A shares and five hundred fifteen thousand three hundred and fifty-four (515,354) GMT class B shares;

here represented by Bénédicte Kurth, prenamed,

by virtue of a proxy given in New-York, on February 8th, 2005.

- thirty-two thousand one hundred and eighty-seven (32,187) Class D Ordinary Shares and ten thousand five hundred and sixty (10,560) Class D Preferred Shares have been subscribed by ROCS HOLDING S.A., a Luxembourg société anonyme with registered offices at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, by a contribution in kind of one hundred eighteen thousand seven hundred and sixty-six (118,766) GMT class A shares, forty thousand seven hundred and eleven (40,711) GMT class B shares and twenty-three thousand eight hundred and ninety-two (23,892) GMT class C shares;

here represented by Bénédicte Kurth, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 8th, 2005.

- four thousand and twenty-three (4,023) Class E Ordinary Shares and one thousand three hundred and twenty (1,320) Class E Preferred Shares have been subscribed by Mr. Michel Baudron, domiciled at 6, place du Panthéon, 75005 Paris, by a contribution in kind of fourteen thousand eight hundred and forty-six (14,846) GMT class A shares, five thousand and eighty-nine (5,089) GMT class B shares and two thousand nine hundred and eighty-six (2,986) GMT class C shares;

here represented by Bénédicte Kurth, prenamed,

by virtue of a proxy given in Paris, on February 8th, 2005.

- four thousand and twenty-three (4,023) Class E Ordinary Shares and one thousand three hundred and twenty (1,320) Class E Preferred Shares have been subscribed by SOCIETE CIVILE CMB, a French civil corporation, having its head office at 61, boulevard Haussmann 75008 Paris, by a contribution in kind of fourteen thousand eight hundred and forty-six (14,846) GMT class A shares, five thousand and eighty-nine (5,089) GMT class B shares and two thousand nine hundred and eighty-six (2,986) GMT class C shares;

here represented by Bénédicte Kurth, prenamed,
by virtue of a proxy given in Paris, on February 8th, 2005; and
- four hundred and seven thousand four hundred and seventy-seven (407,477) Class F Ordinary Shares and seventy-two thousand (72,000) Class F Preferred Shares have been subscribed by BELL CAPITAL S.L., a Spanish sociedad limitada, with tax identification number B-80.932.437, with registered office Paseo de la Castellana 28, Madrid, Spain, by a contribution in kind of one million three hundred seventy-eight thousand five hundred and twenty (1,378,520) GMT class A shares, five hundred fifteen thousand three hundred and fifty-four (515,354) GMT class B shares and one hundred sixty-two thousand eight hundred and ninety-six (162,896) GMT class C shares;

here represented by Bénédicte Kurth, prenamed,
by virtue of a proxy given in Madrid, on February 8th, 2005.

The shares so subscribed have been paid up by a contribution in kind consisting in an aggregate number of eight million nine hundred eighty-seven thousand eight hundred and seventy-two (8,987,872) shares of GMT, composed of five million six hundred sixty thousand nine hundred and fifty (5,660,950) class A shares, three million one hundred thirty-four thousand one hundred and sixty-two (3,134,162) class B shares and one hundred ninety-two thousand seven hundred and sixty (192,760) GMT class C shares.

The total contribution of fifty-two million three hundred and eighty-one thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 52,381,625.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution have been produced to the undersigned notary.

The sole shareholder resolves to give power to Mr. Pierre Beissel, maître en droit, Mr. Sébastien Binard, licencié en droit or to Mrs. Bénédicte Kurth, licenciée en droit, all residing in Luxembourg, each acting individually, to duly amend the register of registered shares of the Company in order to reflect the aforementioned capital increase.

After the aforementioned capital increase (third resolution), the new shareholders of the Company enter the meeting and participate in the vote relating to items 4) to 10) of the agenda, and thus take part in the following resolutions:

Fourth resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), in order to bring it from its current amount of fifty-two million three hundred and ninety-four thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 52,394,125.-) to an amount of fifty-two million three hundred and eighty-one thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 52,381,625.-) through the cancellation of five hundred (500) Class B Ordinary Shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, currently held by ETMF II B S.A.

Such reduction of the share capital shall cause the reimbursement to ETMF II B S.A. of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

Fifth resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to create five categories of managers within the board of managers which will henceforth be composed of the «A Manager», the «B Manager», the «C Manager», the «F Manager» and the «Independent Managers».

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the corporate purpose of the Company so as to read as follows:

«The purpose of the Company is the managing and holding of shares and participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further (i) enter into any guarantee, pledge or any other form of security whether by personal covenant or by mortgage charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods; (ii) guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose».

Seventh resolution

Further to the adoption of the aforementioned resolutions the general meeting of shareholders unanimously resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without changing the corporate form of the Company, so as to read as follows:

«A. Definitions - Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. Definitions.

«Additional Investee Company Shares» shall mean any Investee Company shares or securities convertible into such Investee Company shares which may be acquired directly by the Company pursuant to article 11 set out below.

«Affiliate» shall mean with respect to any Investee Company or to a Shareholder, an entity which controls the Investee Company or such Shareholder, is controlled by the Investee Company or such Shareholder or is controlled by the same entity which controls the Investee Company or such Shareholder and, in the case of the Class B Shareholders (as defined below), shall include any entity which is controlled by the General Partner of BNP EUROPE TELECOM AND MEDIA FUND II L.P.

«A Manager» shall mean the person who is appointed as manager by the general meeting upon proposal by the Class A Shareholders.

«Articles of Association» shall mean the present articles of association of the Company.

«B Manager» shall mean the person who is appointed as manager by the general meeting upon proposal by the Class B Shareholders.

«Class A Shareholders» shall mean MULTITEL, S.à r.l., a Luxembourg company, with registered offices, 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, and registered in the Commercial and Company Register of Luxembourg under number B 82.483, and any Affiliate thereof.

«Class A Ordinary Shares» shall mean the Ordinary Shares held by the Class A Shareholders.

«Class B Shareholders» shall mean ETMF II B S.A., a Luxembourg corporation with registered offices, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg and registered in the Commercial and Company Registry of Luxembourg under number B 74.160 and ETMF II D BELGIQUE SPRL, a Belgian société privée à responsabilité limitée, having its registered office at Montagne du Parc, 4, 1000 Brussels, Belgium and registered in the Brussels Companies Registry under number 649.966.

«Class B Ordinary Shares» shall mean the Ordinary Shares held by the Class B Shareholders.

«Class C Shareholders» shall mean J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA), L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware in the United States of America, having its registered office at Floor 40, 1221 Avenue of the Americas, New York, NY 10020, United States of America, together with any other entity which is directly or indirectly controlled by JP MORGAN CHASE or any investment fund which is controlled, managed or sponsored by JP MORGAN CHASE or by one or more entities controlled, directly or indirectly, by JP MORGAN CHASE and which, as from the date of the present Articles of Association, is or will be a Shareholder of the Company.

«Class C Ordinary Shares» shall mean the Ordinary Shares held by the Class C Shareholders.

«Class D Shareholder» shall mean ROCS HOLDING S.A., a Luxembourg corporation with registered offices at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

«Class D Ordinary Shares» shall mean the Ordinary Shares held by the Class D Shareholders.

«Class D Preferred Shares» shall mean the Preferred Shares held by the Class D Shareholders.

«Class E Shareholders» shall mean Mr. Michel Baudron, domiciled at 6 place du Panthéon, 75005 Paris and SOCIETE CIVILE CMB, a French civil corporation, having its head office at 61, boulevard Haussmann 75008 Paris.

«Class E Ordinary Shares» shall mean the Ordinary Shares held by the Class E Shareholders.

«Class E Preferred Shares» shall mean the Preferred Shares held by the Class E Shareholders.

«Class F Shareholder» shall mean BELL CAPITAL S.L., a Spanish company, with registered offices in Madrid, Paseo de la Castellana n° 28, constituted for an indefinite period before Mr. Carlos Huidobro Gascon, Notary Public of Madrid, on 27th May 1994. It is registered in the Madrid Mercantile Registry, in Tome 8,341, folio 100, sheet M-134.496, section 8.0, Fiscal Identification Code (CIF) n° B-80.932.437, together with any other entity which is directly or indirectly controlled by OMEGA CAPITAL SL or any investment fund which is controlled, managed or sponsored by OMEGA CAPITAL SL or by one or more entities controlled, directly or indirectly, by OMEGA CAPITAL SL and which, as from the date of the present Articles of Association, is or will be a Shareholder of the Company.

«Class F Ordinary Shares» shall mean the Ordinary Shares held by the Class F Shareholders.

«Class F Preferred Shares» shall mean the Preferred Shares held by the Class F Shareholders.

«C Manager» shall mean the person who is appointed as manager by the general meeting upon proposal by the Class C Shareholders.

«Defaulting Shareholders» shall mean for the purposes of article 12 hereof, the Shareholder who commits a substantial breach of any of its obligations under any agreements referred to in such article 12, as well as all the Shareholders pertaining to the same class of Shares as the Shareholder who commits such breach, it being understood that all the Shareholders of the same class of Shares are under common control.

«F Manager» shall mean the person who is appointed as manager by the general meeting upon proposal by the Class F Shareholders.

«Investee Company» shall mean each entity in which the Company makes an investment in conformity with these Articles of Association.

«Ordinary Shares» shall mean the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares and the Class F Ordinary Shares, and as the case may be any additional class or series of ordinary shares created or issued in accordance with the present Articles of Association.

«Preferred Shares» shall mean the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares and the Class F Preferred Shares, and as the case may be any additional class or series of preferred shares created or issued in accordance with the present Articles of Association, and having the preferential rights set forth in article 7 of the present Articles of Association.

«Shareholder» or «Shareholders» shall mean any of the Company's Class A Shareholders, Class B Shareholders, Class C Shareholders, Class D Shareholders, Class E Shareholders and Class F Shareholders as of the date of the present Articles of Association, as well as any transferee to whom any Company's Shares may be transferred in accordance with the provisions of the present Articles of Association.

«Share» or «Shares» shall mean the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Ordinary Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Ordinary Shares and the Class F Preferred Shares as well as any additional class or series of shares created or issued in accordance with the present Articles of Association.

«Subscribing Shareholder» or «Subscribing Shareholders» shall mean any of the Company's Shareholders, who is/are entitled to indirectly acquire Available Additional Investee Company Shares pursuant to article 11 set out below.

Art. 2. There is hereby established among the current owners of the Shares created hereafter and all those who may become Shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the Articles of Association.

Art. 3. The purpose of the Company is the managing and holding of shares and participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further (i) enter into any guarantee, pledge or any other form of security whether by personal covenant or by mortgage charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods; (ii) guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company is incorporated until 31 December 2007.

Art. 5. The Company will assume the name of TELCO INVESTMENTS EUROPE, S.à r.l.

Art. 6. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its Shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

The registered office of the Company may be transferred to any other place within Luxembourg City by means of a resolution of the board of managers.

B. Share Capital - Shares

Art. 7. The Company's share capital is set at fifty-two million three hundred eighty-one thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 52,381,625.-) represented by two million ten thousand and sixty-five (2,010,065) Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, divided into one hundred ninety-five thousand seven hundred and thirty-three (195,733) Class A Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, nine hundred and fifty-nine thousand one hundred and sixteen (959,116) Class B Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, four hundred and seven thousand five hundred and six (407,506) Class C Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, thirty-two thousand one hundred and eighty-seven (32,187) Class D Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, eight thousand and forty-six (8,046) Class E Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and four hundred and seven thousand four hundred and seventy-seven (407,477) Class F Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and by eighty-five thousand two hundred (85,200) Preferred Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, divided into ten thousand five hundred and sixty (10,560) Class D Preferred Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, two thousand six hundred and forty (2,640) Class E Preferred Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and seventy-two thousand (72,000) Class F Preferred Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each Ordinary Share and each Preferred Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The preferential rights additionally attached to the Preferred Shares, applicable in proportion to a Shareholder's interest in the Preferred Shares, shall consist in the following:

(i) Receipt of the economic consideration which the Company receives from GRUPO CORPORATIVO ONO S.A. («GCO»), a Spanish corporation having its head office at Calle Basauri 7-9, Urbanizacion La Florida, Aravaca, Madrid, identified by CIF number A-82688904, as a consequence of the ownership by the Company of preference shares of GCO, subscribed by GRUPO MULTITEL S.A. («GMT») and contributed to the Company by a reduction of GMT's capital and the related attribution to the Company, in its capacity as a shareholder of GMT, of 52,381,664 GCO shares, including 2,129,998 GCO preference shares, numbered from 38,074,029 to 40,204,026, both inclusive (the «Subscribed GCO Preference Shares»);

(ii) A preferential right to receive, in case of liquidation of the Company, the Subscribed GCO Preference Shares, if such liquidation occurs prior to conversion of the Subscribed GCO Preference Shares into ordinary GCO shares;

provided that the said Preferred Shares shall lose their preferential rights at the same time as the Subscribed GCO Preference Shares. At such time, each Preferred Share shall be converted into an Ordinary Share of the same category.

Art. 8. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least. Modifications of the share capital require in addition the unanimous consent of the Class A Shareholders, the Class B Shareholders the Class C Shareholders and the Class F Shareholders, or, as the case may be, of their respective representatives.

Art. 9. The Company will recognize only one holder per Share. Any joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. Subject to the provisions of article 10 §3 to §5 of the Articles of Association, the Company's Shares are freely transferable among Shareholders.

Subject to the provisions of article 10 §3 to §5 of the Articles of Association, inter vivos the Company's Shares may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Any Shareholder (a «Selling Shareholder») wishing to transfer part of or all of its Shares in the Company («Sale Shares») must notify its intention to the other Shareholders in writing, indicating the identity of the transferee, the number

of the Sale Shares, the proposed transfer price and other conditions of the operation. The other Shareholders shall have a pre-emptive right to acquire the Sale Shares (the «Pre-emptive Right») and may exercise such right within one (1) month following the date of receipt of the aforesaid notification (the «Original Notification»).

Any Shareholder wishing to acquire the Sale Shares shall notify its intention to the Selling Shareholder and must exercise its Pre-emptive Right over all but not less than all the Sale Shares on offer at the price and on the conditions indicated in the Original Notification. Should several Shareholders wish to acquire the Sale Shares, they shall be distributed among such Shareholders in proportion to their respective interest in the Company at the relevant time.

After the aforesaid one month period has expired without any Shareholder having stated its intention of exercising its Pre-emptive Right to purchase, then the Selling Shareholder may transfer the Sale Shares within a maximum period of three (3) months from the date on which the aforesaid one month period expired, on terms that are no more favourable to the purchaser of the Sale Shares than those indicated in the Original Notification. If at the expiry of such three month period the Sale Shares have not been transferred, the procedure set out in the present article must be repeated should the Selling Shareholder still wish to sell the Sale Shares.

In the event of a transfer mortis causa, the Shares of the deceased Shareholder shall be transferred to its legal heirs (including but not limited to the heirs compulsorily entitled to a portion of the estate or the surviving spouse). In that case the approval set forth under article 189 §2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto shall not be required. For the avoidance of doubt, the Pre-emptive Right set forth in article 10 §3 to §5 of the Articles of Association shall not apply in the event of a transfer mortis causa.

Art. 11. Notwithstanding anything set out under section C. hereof, where the Company has the opportunity to acquire Additional Investee Company Shares, in any manner whatsoever, and the Company does not decide, in accordance with the requirements of article 17 below, to incur all the indebtedness necessary to acquire all such Additional Investee Company Shares, any Subscribing Shareholder shall be entitled to indirectly acquire through the Company all or any portion of such number of Additional Investee Company Shares not so acquired by the Company, (the «Available Additional Investee Company Shares»), at the same price per share as that which was offered to the Company.

For such purpose, the Shareholders shall vote in favour of a capital increase of the Company, to be subscribed entirely by the Subscribing Shareholder or in case of several Subscribing Shareholders by each of the Subscribing Shareholders, in the amount necessary in order that the Company acquires the corresponding number of Available Additional Investee Company Shares.

The amount and form of such capital increase in the Company shall be in such form and amount that the Subscribing Shareholder or the Subscribing Shareholders shall be enabled to indirectly acquire the Available Additional Investee Company Shares at the same price and on the same conditions as such shares are offered to the Company.

Where several Subscribing Shareholders seek to indirectly acquire a number of Available Additional Investee Company Shares in a total amount which exceeds the total number of Available Additional Investee Company Shares, such Available Additional Investee Company Shares shall be indirectly attributed (through the attribution of the Company's Shares) pro rata to the proportion which each Subscribing Shareholder's Shares represent of the total amount of Shares held by all Subscribing Shareholders at the relevant time.

Art. 12. In the case of substantial breach by any of the Defaulting Shareholders of any of its obligations under any shareholders' and/or voting agreements entered into on or around the date hereof by and between among others the Shareholders, the board of managers shall decide to notify the Defaulting Shareholders of its intention to prevail itself from the following procedure. Such resolution (the «First Resolution») shall be approved by the simple majority of the managers present or represented with at least the consent of one Independent Manager.

The Defaulting Shareholders shall have 14 calendar days within which to cure the default. Should such default not be cured within such time period, the board of managers of the Company may decide by a simple majority of the managers present or represented with at least the consent of one Independent Manager (the «Second Resolution»), to compel the Defaulting Shareholders, without prejudice to any liability for damages which may arise as a consequence of the said default, to sell all or part of their Shares in the Company, together with all rights attaching to them, to any person designated by the board of managers. The Second Resolution is notified by the board of managers to the Defaulting Shareholders together with an invitation to appear at a board meeting which shall take place not later than 14 calendar days from the date of such notification. During such board meeting, the Defaulting Shareholders are entitled to provide any explanations they may deem appropriate to justify the default and convince the board of managers that such procedure should not be initiated. Taking into account the aforementioned explanations of the Defaulting Shareholders, the board of managers shall decide by a simple majority of the managers present or represented with at least the consent of one Independent Manager (the «Third Resolution») to initiate the procedure or to abandon the latter towards the Defaulting Shareholders. The Third Resolution must be motivated.

In the case of initiation of the above procedure, the price for each Share sold under such procedure shall be the lowest of the following value:

* the market value determined by an independent firm of internationally recognised chartered accountants to be agreed upon and appointed jointly by the board of managers and the Defaulting Shareholders, or failing agreement on such appointment within 7 calendar days of the Third Resolution by the President for the time being of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales (or his duly appointed deputy) on the application of either any two managers of the Company or the Defaulting Shareholders the appointed independent firm shall provide its report within 30 calendar days from the date of its appointment and the Company and the Defaulting Shareholders, already agree that such report shall constitute the final valuation of the Shares if such value appears to be the lowest;

* the net book value.

The valuation costs shall reduce the price to be paid to the Defaulting Shareholders. The valuation costs shall be borne between the Defaulting Shareholders in proportion of their respective percentage in the Shares transferred under the compulsory transfer procedure provided in this article 12.

Within 7 calendar days after the price has been determined, the board of managers or any person duly empowered by the board of managers to this end shall notify (i) the Defaulting Shareholders of the names and addresses of the transferee(s) and the number of Shares to be offered to each and (ii) each transferee the number of Shares on offer to him. Both notices (the «Notices») shall specify the price per Share and state a date, between 14 and 21 calendar days later, on which the sale and purchase of the Shares is to be completed (the «Completion Date»).

On the Completion Date as specified in the Notices, (i) to the extent the transferee is not an existing Shareholder, the Company's Shareholders' meeting shall approve the transfer in favour of the transferee(s) in compliance with article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto which requires the consent of the Shareholders representing at least 75% of the share capital of the Company and (ii) the Defaulting Shareholders and the transferee(s) shall execute any share transfer agreement in the form complying with legal requirements.

On the Completion Date, either each transferee acting separately or the Company on behalf of each transferee (to the extent the transferee(s) has put the requisite funds in the Company) shall pay the agreed or certified price for the Shares as contained in the Notices.

If the Defaulting Shareholders fail to execute any transfer agreement in compliance with legal requirements, the Defaulting Shareholders already agree that any manager duly empowered by the board of managers to this end may execute on behalf of the Defaulting Shareholders any transfer agreement for the number of Shares indicated in the Notices, to the extent that the transferee(s) concerned by the share transfer agreement not executed has delivered the price to the Company or directly to the Defaulting Shareholders.

As soon as reasonably practicable after the Completion Date, the various transfers resulting from the above procedure shall be published in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Art. 13. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 15. The Company is managed by a board of managers, the members of which do not need to be Shareholders. The managers are appointed by the general meeting of Shareholders which sets the term of their office.

The board of managers of the Company will be composed of six members, at least one of whom shall be a Luxembourg resident. The managers are proposed for nomination as follows: one member shall be proposed by the Class A Shareholders, one member by the Class B Shareholders, one member by the Class C Shareholders and one member by the Class F Shareholders. The two remaining members shall be independent managers (the «Independent Managers») and shall be appointed by the general meeting with the approval of at least all the Class A Shareholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders and the Class F Shareholders. In the case of a tied vote of the board of managers, one of such Independent Managers, chosen by lot, shall have the casting vote.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two members of the board of managers, provided at least one of the signatories is an Independent Manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

Subject to article 17 (i), the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney under private seal during a board meeting or by circular resolution in accordance with article 16 §9.

Art. 16. One of the Independent Managers, selected by lot, shall be the chairman of the board of managers.

The board of managers may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or at the request of either the A Manager, the B Manager, the C Manager or the F Manager, to the extent that such manager respectively deem such request reasonably necessary, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers three business days at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Subject to article 16 §10 and 11, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers

can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of managers shall hold each year at least two board meetings in Luxembourg, being understood that, to the extent reasonably practicable, attendance in person of each manager will be required at such meetings.

Without prejudice of the foregoing paragraph, any board meeting which is called upon to take any of the decisions set out under article 17 of the present Articles of Association shall be held in Luxembourg, it being understood that, to the extent reasonably practicable, attendance in person of each manager will be required at such meetings.

Art. 17. The following decisions of the Company shall require at least the respective approval of the A Manager, the B Manager, the C Manager and the F Manager:

- i) any delegation of powers and the revocation of any such delegation;
- ii) related party transactions meaning any agreement (or amendment thereto) between the Company and any Shareholder or manager (or any Affiliate or family member of a Shareholder or manager) of the Company;
- iii) any decision to enter into loans or guarantees;
- iv) any decision to enter into any kind of contracts other than purely routine administrative contracts;
- v) any decision to hire personnel;
- vi) any decision to incur expenses in an amount exceeding 100,000 EUR per year.

Art. 18. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by all the managers present or represented. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 19. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 20. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Collective Decisions of the Shareholders

Art. 21. Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

Unless expressly otherwise provided herein, the Shareholders shall vote in all circumstances as a single class and therefore any presence or majority quorum requirements are to be assessed as if there was only one single class of Shares.

Art. 22. Unless otherwise provided therein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 23. The following decisions of the Company require the approval of a majority of Shareholders representing at least three quarters of the share capital. Such decisions require in addition the unanimous consent of the Class A Shareholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders and the Class F Shareholders, as the case may be, of their respective proxyholders:

- i) any change in the object of the Company or in its scope of activities as referred to under article 3 hereof;
- ii) any amendment to the present Articles of Association, including specifically (and without limiting the generality of the foregoing), any decision to change the structure of the corporate organs and/or the number of managers;
- iii) the issue of securities which are convertible into Shares;
- iv) any disposal of the Company's assets;
- v) the creation of classes or series of Shares;
- vi) any merger, demerger, dissolution or transformation of the Company.

The following decisions of the Company require the approval of Shareholders owning more than half of the share capital. Such decisions require in addition the unanimous consent of the Class A Shareholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders and the Class F Shareholders or, as the case may be, of their respective representatives:

- i) the acquisition by the Company of its own Shares;
- ii) the removal of any manager. A manager who resigns or is removed shall be replaced by a manager proposed for nomination by the same Shareholder as that which proposed for nomination the manager who resigned or was removed.

Art. 24. Resolutions of Shareholders shall be adopted at general meetings.

However, the holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder may receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and may give his vote in writing.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 25. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 26. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office in compliance with any legal provision.

Art. 27. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the Shareholders.

F. Dissolution - Liquidation - Ineffectiveness

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares of the Company held by them.

Art. 29. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.»

Eighth resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolves to accept the resignation of the following manager with effect as from the date of the present general meeting:

- Mr. Philippe André Richelle, residing professionally at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The general meeting of shareholders unanimously resolves to grant full discharge to the resigning manager for the exercise of his mandate since the incorporation of the Company until the date hereof.

The general meeting of shareholders unanimously resolves to grant full discharge to the following manager for the exercise of his mandate since the incorporation of the Company until the date hereof:

- Mr. Romain Georges Thillens, residing professionally at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Ninth resolution

In accordance with article 15 of the articles of incorporation as fully restated under the seventh resolution here above, the general meeting of shareholders unanimously resolves to set the number of managers at six (6) and to appoint the following persons/legal entities as managers of the Company for an unlimited duration:

a) MULTITEL, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 82.483 is appointed as A Manager;

b) ETMF II B S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered in the Commercial and Company Registry of Luxembourg under number B 74.160 is appointed as B Manager;

c) Mr. Jonathan Charles Carter-Meggs, born on August 24, 1960 in East Dereham, Norfolk, United Kingdom, residing Alldens Copse, Alldens Lane, Munstead, Surrey GU8 4AP, United Kingdom, is appointed as C Manager;

d) BELL CAPITAL S.L., a Spanish sociedad limitada, with tax identification number (CIF) B-80.932.437, with registered office Paseo de la Castellana 28, Madrid 28046, Spain, registered at the Madrid Commercial Registry in Tome 8,341, folio 100, sheet M-134.496, section 8.0, is appointed as F Manager;

e) Mr. Romain Georges Thillens, licencié en sciences économiques, born on October 30, 1952 in Wiltz, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg is appointed as Independent Manager;

f) Mr. Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, born on September 7, 1951 in Luxembourg, residing at 4, rue J.B. Scharz, L-7342 Heisdorf is appointed as Independent Manager.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TELCO INVESTMENTS EUROPE S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 104.528, constituée le 12 novembre 2004 suivant acte du notaire Joseph Elvinger, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis la constitution.

L'assemblée est ouverte à 16.40 heures sous la présidence de Bénédicte Kurth, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Sévilay Saday, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Création de catégories de parts sociales constituées de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D,

de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F et de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F;

2. Conversion des cinq cents (500) parts sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;

3. Augmentation du capital social d'un montant de cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 52.381.625,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-cinq euros (EUR 52.394.125) par l'émission de cent quatre-vingt-quinze mille sept cent trente-trois (195.733) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, de neuf cent cinquante neuf mille cent seize (959.116) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, de quatre cent sept mille cinq cent six (407.506) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, de trente-deux mille cent quatre-vingt-sept (32.187) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, de dix mille cinq cent soixante (10.560) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, de huit mille quarante-six (8.046) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, de deux mille six cent quarante (2.640) nouvelles Parts Sociales de Catégorie E, de quatre cent sept mille quatre cent soixante-dix-sept (407.477) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, et de soixante-douze mille (72.000) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

4. Réduction du capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-cinq euros (52.394.125,-) à un montant de cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-un mille six cent vingt-cinq euros (52.381.625,-) par l'annulation de cinq cents (500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune détenues par ETMF II B S.A.;

5. Création de cinq catégories de gérants;

6. Modification de l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la gestion et la détention de parts sociales et de participations, sous quelque forme que ce soit, de sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de titres d'un quelconque type et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut en outre (i) constituer toute garantie, tout nantissement ou toute autre forme de sûreté par engagement personnel ou par acte d'hypothèque sur l'ensemble ou une partie de l'entreprise, des biens immobiliers (actuels ou futurs) ou par l'ensemble ou l'une quelconque desdites méthodes; (ii) garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut procéder à toute activité commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile dans le cadre de son objet.»

7. Refonte complète subséquente des statuts de la Société sans modification de sa forme sociale;

8. Démission de gérant. Décharge donnée aux gérants;

9. Détermination du nombre de gérants, nomination des premiers membres du conseil de gérance et détermination de la durée de leur mandat;

10. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés; ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Les trois premières résolutions sont adoptées par le seul vote de ETMF II B S.A., l'associé unique de la Société. Les quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième sont adoptées par ETMF II B S.A. ainsi que par toute personne ou entité légale qui sera devenue associée de la Société suite à l'adoption de la troisième résolution.

Première résolution

L'associé unique décide de créer neuf catégories de parts sociales constituées de parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A»), parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B»), parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C»), parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D»), parts sociales préférentielles de catégorie D (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D»), parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E»), parts sociales préférentielles de catégorie E (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E»), parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F»), et de parts sociales préférentielles de catégorie F (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F»).

Chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie A, chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B, chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie C, chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie D, chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie D, chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie E, chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie E, chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie F et chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie F donne droit à un droit de vote lors de chaque assemblée générale ordinaire et extraordinaire des associés de la Société.

En plus des droits qui précèdent les droits préférentiels afférents aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F sont les suivants:

(i) Réception de la contrepartie économique que la Société reçoit de GRUPO CORPORATIVO ONO S.A. («GCO»), société anonyme de droit espagnol dont le siège est sis Calle Basauri 7-9, Urbanizacion La Florida, Aravaca, Madrid, identifiée par le CIF n° A-82688904, en conséquence de la détention, par la Société, de parts sociales préférentielles de GCO, souscrites par GRUPO MULTITEL S.A. («GMT») et apportées à la Société à la suite d'une réduction du capital de GMT et attribution subséquente à la Société, en sa qualité d'associé de GMT, de 52.381.664 parts sociales GCO, dont 2.129.998 parts sociales préférentielles de GCO numérotées de 38.074.029 à 40.204.026, tous deux inclus (les «Parts Sociales Préférentielles de GCO Souscrites»);

(ii) Droit préférentiel à recevoir, en cas de liquidation de la Société, les Parts Sociales Préférentielles de GCO Souscrites, si une telle liquidation survient avant la conversion des Parts Sociales Préférentielles de GCO Souscrites en parts sociales GCO ordinaires;

sous réserve que lesdites parts sociales préférentielles dans la Société perdent leurs droits préférentiels en même temps que les Parts Sociales Préférentielles de GCO Souscrites.

Chaque part sociale préférentielle sera alors convertie en part sociale ordinaire de la même catégorie.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir les cinq cents (500) Parts Sociales existantes en cinq cents (500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 52.381.625,-) dans le but de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-cinq euros (EUR 52.394.125,-) par l'émission de cent quatre-vingt-quinze mille sept cent trente-trois (195.733) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, de neuf cent cinquante-neuf mille cent seize (959.116) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, de quatre cent sept mille cinq cent six (407.506) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, de trente-deux mille cent quatre-vingt-sept (32.187) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, de dix mille cinq cent soixante (10.560) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, de huit mille quarante-six (8.046) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, de deux mille six cent quarante (2.640) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, de quatre cent sept mille quatre cent soixante-dix-sept (407.477) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F et de soixante-douze mille (72.000) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- cent quatre-vingt-quinze mille sept cent trente-trois (195.733) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A ont été souscrites par MULTITEL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et soumise aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.483, par un apport en nature de huit cent trente-neuf mille six cent dix-huit (839.618) actions de catégorie B de GRUPO MULTITEL S.A., une société de droit espagnol, dont numéro d'identification fiscale est le A-81158586 et ayant son siège social à Calle Juan de Mena 19, Madrid, Espagne («GMT»);

représentée ici par Bénédicte Kurth, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration établie à Luxembourg, le 7 février 2005.

- huit cent un mille et quarante-trois (801.043) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B ont été souscrites par ETMF II B S.A., une société anonyme, constituée et soumise aux lois du Luxembourg, ayant son siège social à 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 74.160, par un apport en nature de deux millions quatre cent vingt-trois mille cent vingt (2.423.120) actions de catégorie A de GMT et de un million treize mille quarante (1.013.040) actions de catégorie B de GMT;

représentée ici par Bénédicte Kurth, prénommée,

en vertu d'une procuration établie à Luxembourg, le 9 février 2005.

- cent cinquante-huit mille soixante-treize (158.073) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B ont été souscrites par ETMF II D BELGIQUE SPRL, une société privée à responsabilité limitée, constituée et soumise aux lois du Royaume de Belgique, ayant son siège social à 4, Montagne du Parc, 1000 Bruxelles, Belgique, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles, sous le numéro 649966, par un apport en nature de quatre cent soixante-dix-huit mille cent soixante quatre (478.164) actions de catégorie A de GMT et de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent sept (199.907) actions de catégorie B de GMT;

représentée ici par Bénédicte Kurth, prénommée,

en vertu d'une procuration établie à Luxembourg, le 9 février 2005.

- quatre cent sept mille cinq cent six (407.506) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C ont été souscrites par J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA), L.P., un limited partnership, constitué et soumis aux lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Floor 40, 1221 Avenue of the Americas, New York, NY 10020, Etats-Unis, par un apport en nature d'un million deux cent trente-deux mille six cent quatre-vingt-huit (1.232.688) actions de catégorie A de GMT et de cinq cent quinze mille trois cent cinquante-quatre (515.354) actions de catégorie B de GMT;

représentée ici par Bénédicte Kurth, prénommée,

en vertu d'une procuration établie à New-York, le 8 février 2005.

- trente-deux mille cent quatre-vingt-sept (32.187) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D et dix mille cinq cent soixante (10.560) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D ont été souscrites par ROCS HOL-

DING S.A., une société anonyme, constituée et soumise aux lois du Luxembourg, ayant son siège social à 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535, Luxembourg, par un apport en nature de cent dix-huit mille sept cent soixante-six (118.766) actions de catégorie A de GMT, de quarante mille sept cent onze (40.711) actions de catégorie B de GMT et de vingt-mille huit cent quatre-vingt-douze (23.892) actions de catégorie C de GMT;

représentée ici par Bénédicte Kurth, prénommée,

en vertu d'une procuration établie à Luxembourg, le 8 février 2005.

- quatre mille vingt-trois (4.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E et mille trois cent vingt (1.320) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E ont été souscrites par Monsieur Michel Baudron, domicilié à 6, place du Panthéon, 75005 Paris, par un apport en nature de quatorze mille huit cent quarante-six (14.846) actions de catégorie A de GMT, de cinq mille quatre-vingt-neuf (5.089) actions de catégorie B de GMT et de deux mille neuf cent quatre-vingt-six (2.986) actions de catégorie C de GMT;

représentée ici par Bénédicte Kurth, prénommée,

en vertu d'une procuration établie à Paris, le 8 février 2005.

- quatre mille vingt-trois (4.023) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E et mille trois cent vingt (1.320) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E ont été souscrites par SOCIETE CIVILE CMB, une société civile de droit français, ayant son siège social à 61, boulevard Haussmann, 75008 Paris, par un apport en nature de quatorze mille huit cent quarante-six (14.846) actions de catégorie A de GMT, de cinq mille quatre-vingt-neuf (5.089) actions de catégorie B de GMT et de deux mille neuf cent quatre-vingt-six (2.986) actions de catégorie C de GMT;

représentée ici par Bénédicte Kurth, prénommée,

en vertu d'une procuration établie à Paris, le 8 février 2005.

- quatre cent sept mille quatre cent soixante-dix-sept (407.477) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F et soixante-douze mille (72.000) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F ont été souscrites par BELL CAPITAL S.L., une sociedad limitada de droit espagnol, avec numéro d'identification fiscal B-80.392.437, ayant son siège social à Paseo de la Castellana 28, Madrid, Espagne, par un apport en nature d'un million trois cent soixante-dix-huit mille cinq cent vingt (1.378.520) actions de catégorie A de GMT, de cinq cent quinze mille trois cent cinquante-quatre (515.354) actions de catégorie B de GMT et de cent soixante-deux mille huit cent quatre-vingt-seize (162.896) actions de catégorie C de GMT;

représentée ici par Bénédicte Kurth, prénommée,

en vertu d'une procuration établie à Madrid, le 8 février 2005.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport en nature consistant en huit millions neuf cent quatre-vingt-sept mille huit cent soixante-douze (8.987.872) actions de GMT, constituées de cinq millions six cent soixante mille neuf cent cinquante (5.660.950) actions de catégorie A de GMT, de trois millions cent trente-quatre mille cent soixante-deux (3.134.162) actions de catégorie B de GMT et de cent quatre-vingt-douze mille sept cent soixante (192.760) actions de catégorie C de GMT.

L'apport total de cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 52.381.625) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs relatifs à l'existence et à la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'associé unique décide de donner pouvoir à M. Pierre Beissel, maître en droit, M. Sébastien Binard, licencié en droit ou à Mademoiselle Bénédicte Kurth, licenciée en droit, tous résidant à Luxembourg, agissant chacun individuellement, pour procéder à l'enregistrement dans le registre des parts sociales de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée.

Suite à l'augmentation de capital susmentionnée (troisième résolution), les nouveaux associés de la Société participent désormais aux délibérations de l'assemblée et aux votes relatifs aux points 4) à 10) de l'ordre du jour. Ils prennent donc part aux résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) dans le but de le porter de son montant actuel de cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-cinq euros (EUR 52.394.125,-) à un montant de cinquante-deux millions trois cent quatre-vingt-un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 52.381.625,-) par l'annulation de cinq cents (500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, actuellement détenues par ETMF II B S.A.

Cette réduction du capital social entraînera le remboursement à ETMF II B S.A. de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de créer cinq catégories de gérants au sein de conseil de gérance qui sera dorénavant composé du «Gérant A», «Gérant B», «Gérant C», «Gérant F» et des «Gérants Indépendants».

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la gestion et la détention de parts sociales et de participations, sous quelque forme que ce soit, de sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de titres d'un quelconque type et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut en outre (i) constituer toute garantie, tout nantissement ou toute autre forme de sûreté par engagement personnel ou par acte d'hypothèque sur l'ensemble ou une partie de l'entreprise, des biens immobiliers (actuels ou futurs) ou par l'ensemble ou l'une quelconque desdites méthodes, (ii) garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut procéder à toute activité commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile dans le cadre de son objet.»

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale des associés décide à l'unanimité de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, sans changer sa forme sociale, qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Définitions - Objet - Durée - Raison Sociale - Siège Social

Art. 1^{er}. Définitions.

«Parts Sociales Supplémentaires d'une Société Cible» désigne toute part sociale ou titre convertible en Part Sociale d'une Société Cible pouvant être acquis directement par la Société conformément à l'article 11 ci-après.

«Société Affiliée» désigne, relativement à une Société Cible ou à un Associé, une entité qui contrôle la Société Cible ou l'Associé, est contrôlée par la Société Cible ou l'Associé ou est contrôlée par l'entité qui contrôle la Société Cible ou l'Associé et, dans le cas d'Associés de Catégorie B (selon la définition ci-dessus), intègre toute entité contrôlée par l'associé commandité («General Partner») de BNP EUROPE TELECOM AND MEDIC FUND II L.P.

«Gérant A» désigne la personne nommée gérant par l'assemblée générale sur proposition des Associés de Catégorie A.

«Statuts» désigne les présents statuts de la Société.

«Gérant B» désigne la personne nommée gérant par l'assemblée générale sur proposition des Associés de Catégorie B.

«Associés de Catégorie A» désigne MULTITEL, S.à r.l., société de droit luxembourgeois dont le siège est sis 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.483, ainsi que toute Société Affiliée de celle-ci.

«Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A» désigne les Parts Sociales Ordinaires détenues par les Associés de Catégorie A.

«Associés de Catégorie B» désigne ETMF II B S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est sis 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.160 et ETMF II D BELGIQUE SPRL, société privée à responsabilité limitée de droit belge dont le siège est sis Montagne du Parc, 4, 1000 Bruxelles, Belgique et inscrite au Registre des Sociétés de Bruxelles sous le numéro 649 966.

«Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B» désigne les Parts Sociales Ordinaires détenues par les Associés de Catégorie B.

«Associés de Catégorie C» désigne J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA), L.P., un limited partnership constitué en vertu de la législation de l'Etat du Delaware aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Floor 40, 1221 Avenue of the Americas, New York, NY 10020, Etats-Unis, ainsi que toute autre entité directement ou indirectement contrôlée par JP MORGAN CHASE ou tout fonds d'investissement de placement contrôlé, géré ou commandité par JP MORGAN CHASE ou par une ou plusieurs entités directement ou indirectement contrôlées par JP MORGAN CHASE et qui, à compter de la date des présents Statuts, est ou sera Associé de la Société.

«Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C» désigne les Parts Sociales Ordinaires détenues par les Associés de Catégorie C.

«Associés de Catégorie D» désigne ROCS HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est sis 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.656.

«Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D» désigne les Parts Sociales Ordinaires détenues par les Associés de Catégorie D.

«Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D» désigne les Parts Sociales Préférentielles détenues par les Associés de Catégorie D.

«Associés de Catégorie E» désigne M. Michel Baudron, domicilié 6 place du Panthéon, 75005 Paris et la SOCIETE CIVILE CMB, société civile de droit français, dont le siège est sis 61, boulevard Haussmann 75008 Paris.

«Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E» désigne les Parts Sociales Ordinaires détenues par les Associés de Catégorie E.

«Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E» désigne les Parts Sociales Préférentielles détenues par les Associés de Catégorie E.

«Associés de Catégorie F» désigne BELL CAPITAL S.L., société de droit espagnol dont le siège est sis à Madrid, Paseo de la Castellana n° 28, constituée pour une durée illimitée par-devant maître Carlos Huidobro Gascon, notaire à Madrid, le 27 mai 1994. Ladite société est inscrite au Registre du Commerce de Madrid, au Tome 8341, feuillet 100, page M-134.496, section 8.0, sous le code d'identification fiscale (CIF) n° B-80.932.437, ainsi que toute autre entité directement ou indirectement contrôlée par OMEGA CAPITAL SL ou tout fonds d'investissement directement ou indirectement contrôlé, géré ou commandité par OMEGA CAPITAL SL et qui, à compter de la date des présents Statuts, est ou sera Associé de la Société.

«Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F» désigne les Parts Sociales Ordinaires détenues par les Associés de Catégorie F.

«Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F» désigne les Parts Sociales Préférentielles détenues par les Associés de Catégorie F.

«Gérant C» désigne la personne nommée gérant par l'assemblée générale sur proposition des Associés de Catégorie C.

«Associé Défaillant» désigne, aux fins de l'article 12 des présentes, l'Associé ayant manqué de façon significative à l'une quelconque de ses obligations en vertu des contrats mentionnés dans ledit article 12, ainsi que tous les Associés relevant de la même Catégorie de Parts Sociales que l'Associé ayant ainsi manqué à ses obligations, étant entendu que tous les Associés de la même Catégorie de Parts Sociales sont sous contrôle commun.

«Gérant F» désigne la personne nommée gérant par l'assemblée générale sur proposition des Associés de Catégorie F.

«Société Cible» désigne chaque entité dans laquelle la Société procède à un investissement conformément aux présents Statuts.

«Parts Sociales Ordinaires» désigne les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, et le cas échéant, toute catégorie additionnelle ou série de parts sociales ordinaires créées ou émises conformément aux présents Statuts.

«Parts Sociales Préférentielles» désigne les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, et le cas échéant, toute catégorie additionnelle ou série de parts sociales préférentielles créées ou émises conformément aux présents Statuts, et auxquelles sont attachées les droits préférentiels décrits à l'article 7 des présents Statuts.

«Associé» ou «Associés» désigne chacun des Associés de Catégorie A, des Associés de Catégorie B, des Associés de Catégorie C, des Associés de Catégorie D, des Associés de Catégorie E et des Associés de Catégorie F de la Société à la date des présents Statuts, ainsi que tout cessionnaire auquel des Parts Sociales de la Société peuvent être transférées conformément aux dispositions des présents Statuts.

«Part Sociale» ou «Parts Sociales» désigne les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F, ainsi que toute catégorie ou série de parts sociales supplémentaires, créée ou émise conformément aux présents Statuts.

«Associé(s) Souscripteur(s)» désigne n'importe lequel des Associés de la Société habilité à acquérir indirectement des Parts Sociales Supplémentaires Disponibles d'une Société Cible conformément à l'article 11 des présents Statuts.

Art. 2. Est établie par la présente entre les détenteurs actuels des Parts Sociales créées ci-après et tous ceux qui pourraient devenir Associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que révisée, ainsi que par les Statuts.

Art. 3. La Société a pour objet la gestion et la détention de Parts Sociales et de participations, sous quelque forme que ce soit, de sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de titres d'un quelconque type et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut en outre (i) constituer toute garantie, tout nantissement ou toute autre forme de sûreté par engagement personnel ou par acte d'hypothèque sur l'ensemble ou une partie de l'entreprise, des biens immobiliers (actuels ou futurs) ou par l'ensemble ou l'une quelconque desdites méthodes, (ii) garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut procéder à toute activité commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile dans le cadre de son objet.

Art. 4. La Société est constituée jusqu'au 31 décembre 2007.

Art. 5. La Société aura pour raison sociale TELCO INVESTMENTS EUROPE, S.à r.l.

Art. 6. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses Associés. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg au moyen d'une résolution de son conseil de gérance.

B. Capital Social - Parts Sociales

Art. 7. Le capital social de la Société est établi à cinquante deux millions trois cent quatre-vingt un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 52.381.625,-), représenté par deux millions dix mille soixante-cinq (2.010.065) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en cent quatre vingt quinze mille sept cent trente-trois (195.733) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, neuf cent cinquante-neuf mille cent seize (959.116) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, quatre cent sept mille cinq cent six (407.506) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, trente-deux mille cent quatre-vingt-sept (32.187) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, huit mille quarante-six (8.046) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et quatre cent sept mille quatre cent soixante-dix-sept (407.477) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et par quatre-vingt-cinq mille deux cents (85.200) Parts

Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en dix mille cinq cent soixante (10.560) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie D d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, deux mille six cent quarante (2.640) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie E d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et soixante-douze mille (72.000) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie F d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque Part Sociale Ordinaire et chaque Part Sociale Préférentielle confère un droit de vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les droits de préférence afférents en sus aux Parts Sociales Préférentielles, applicables en fonction de la participation d'un Associé dans les Parts Sociales Préférentielles, sont les suivants:

(i) Réception de la contrepartie économique que la Société reçoit de GRUPO CORPORATIVO ONO S.A. («GCO»), société anonyme de droit espagnol dont le siège est sis Calle Basauri 7-9, Urbanizacion La Florida, Aravaca, Madrid, identifiée par le CIF n° A-82688904, en conséquence de la détention, par la Société, de Parts Sociales préférentielles de GCO, souscrites par GRUPO MULTITEL S.A. («GMT») et apportées à la Société à la suite d'une réduction du capital de GMT et attribution subséquente à la Société, en sa qualité d'associé de GMT, de 52.381.664 Parts Sociales GCO, dont 2.129.998 Parts Sociales préférentielles de GCO numérotées de 38.074.029 à 40.204.026, tous deux inclus (les «Parts Sociales Préférentielles de GCO Souscrites»);

(ii) Droit préférentiel à recevoir, en cas de liquidation de la Société, les Parts Sociales Préférentielles de GCO Souscrites, si une telle liquidation survient avant la conversion des Parts Sociales Préférentielles de GCO Souscrites en parts sociales GCO ordinaires;

sous réserve que lesdites Parts Sociales Préférentielles perdent leurs droits préférentiels en même temps que les Parts Sociales Préférentielles de GCO Souscrites. Chaque Part Sociale Préférentielle sera alors convertie en Part Sociale Ordinaire de la même catégorie.

Art. 8. Le capital social peut être modifié à tout moment par approbation de la majorité des Associés représentant au minimum les trois quarts du capital social. Toute modification du capital social exige en outre l'agrément à l'unanimité des Associés de Catégorie A, des Associés de Catégorie B, des Associés de Catégorie C et des Associés de Catégorie F ou, le cas échéant, de leurs représentants respectifs.

Art. 9. La Société reconnaîtra uniquement un détenteur par Part Sociale. Les détenteurs conjoints doivent désigner un seul représentant pour les représenter auprès de la Société.

Art. 10. Sous réserve de l'article 10 §3 à §5 des Statuts, les Parts Sociales de la Société sont librement cessibles entre les Associés.

Sous réserve de l'article 10 §3 à §5 des Statuts, entre vifs, les Parts Sociales de la Société peuvent uniquement être cédées à de nouveaux Associés, moyennant l'agrément des autres Associés donné lors d'une assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social.

Tout Associé (un «Associé Cédant») souhaitant céder une partie ou l'intégralité des Parts Sociales qu'il détient dans la Société («Parts Sociales à Céder») doit notifier son intention, par écrit, aux autres Associés, en précisant l'identité du cessionnaire, le nombre de Parts Sociales, le prix de cession proposé ainsi que les autres conditions de l'opération. Les autres Associés possèdent un droit de préemption pour l'acquisition des Parts: Sociales à Céder (le «Droit de Préemption») et peuvent exercer ce droit dans le mois suivant la date de réception de la notification susmentionnée (la «Notification Initiale»).

Tout Associé souhaitant acquérir les Parts Sociales à Céder doit notifier son intention à l'Associé Cédant et doit exercer son Droit de Préemption sur l'intégralité des Parts Sociales à Céder au prix et aux conditions indiqués dans la Notification Initiale. Au cas où plusieurs Associés souhaiteraient acquérir les Parts Sociales à Céder, elles seront distribuées à ces Associés en proportion de leur participation respective dans la Société, au moment de l'exercice de ce droit.

Si après expiration de la période d'un mois susmentionnée s'écoule sans qu'un Associé n'ait manifesté la volonté d'exercer son Droit de Préemption, l'Associé Cédant pourra, dans ce cas, proposer les Parts Sociales à Céder pendant une période de trois (3) mois maximum, qui débutera à l'expiration de la période d'un mois susmentionnée, et à des conditions de cession qui ne sont pas plus favorables à l'acheteur des Parts Sociales à Céder que celles figurant dans la Notification Initiale. Si les Parts Sociales n'ont pas été cédées après expiration de ladite période de trois mois, la procédure décrite dans les présents Statuts doit être reconduite si l'Associé Cédant souhaite toujours céder ses Parts Sociales à Céder.

Dans le cas d'une cession pour cause de mort, les Parts Sociales de l'Associé défunt seront transmises à ses héritiers légaux (incluant sans être limités à ses héritiers réservataires ou l'épouse survivante). Dans ce cas, l'approbation prévu par l'article 189 §2 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée, ne sera pas requise. Pour éviter tout risque de doute, le Droit de Préemption prévu par les articles 10 §3 à §5 des Statuts ne sera pas applicable en cas de cession pour cause de mort.

Art. 11. Nonobstant toute stipulation contraire figurant dans la partie C des présentes, lorsque la Société a l'occasion d'acquérir des Parts Sociales Supplémentaires d'une Société Cible d'une quelconque manière, et que la Société ne décide pas, conformément aux dispositions de l'article 17 ci-après, de contracter toute la dette nécessaire pour acquérir de telles Parts Sociales Supplémentaires d'une Société Cible, tout Associé Souscripteur sera habilité à acquérir indirectement, par le biais de la Société, l'intégralité ou une partie desdites Parts Sociales Supplémentaires d'une Société Cible non acquises par la Société (les «Parts Sociales Supplémentaires Disponibles de la Société Cible»), au même prix unitaire que celui auquel lesdites Parts Sociales étaient proposées à la Société.

A cet effet, les Associés voteront en faveur d'une augmentation de capital de la Société devant être entièrement souscrite par l'Associé Souscripteur ou, en cas de pluralité d'Associés Souscripteurs, par chacun des Associés Souscripteurs,

pour la somme nécessaire à l'acquisition par la Société du nombre correspondant de Parts Sociales Supplémentaires Disponibles de la Société Cible.

Le montant et la forme de ladite augmentation de capital de la Société seront tels que le ou les Associés Souscripteurs seront habilités à acquérir indirectement les Parts Sociales Supplémentaires Disponibles de la Société Cible au même prix et dans les mêmes conditions que lesdites Parts Sociales sont proposées à la Société.

Lorsque plusieurs Associés Souscripteurs cherchent à acquérir indirectement un nombre de Parts Sociales Supplémentaires Disponibles de la Société Cible dont le total dépasse le nombre total de Parts Sociales Supplémentaires Disponibles de la Société Cible, lesdites Parts Sociales Supplémentaires Disponibles de la Société Cible sont indirectement attribuées (par attribution de Parts Sociales de la Société) au prorata de la proportion que les Parts Sociales de chaque Associé Souscripteur représentent par rapport au montant total des Parts Sociales détenues par tous les Associés Souscripteurs à la date considérée.

Art. 12. En cas de manquement substantiel d'un Associé Défaillant à l'une quelconque de ses obligations en vertu de tout accord d'associés ou accord de vote conclu à la date ou aux alentours de la date des présentes entre, entre autres, les Associés, le conseil de gérance notifiera l'Associé Défaillant de son intention de se prévaloir de la procédure suivante. Une telle résolution (la «Première Résolution») doit être approuvée à la majorité simple des gérants présents ou représentés, avec au moins l'autorisation d'un Gérant Indépendant.

Les Associés Défaillants disposent de quatorze jours civils pour remédier à ce manquement. S'ils n'y remédient pas dans ledit délai, le conseil de gérance de la Société peut décider, à la simple majorité des gérants présents ou représentés et avec au moins l'autorisation d'un Gérant Indépendant (la «Seconde Résolution»), d'obliger les Associés Défaillants, sans préjudice de toute responsabilité en dommages intérêts pouvant survenir en conséquence dudit manquement, à vendre la totalité ou une partie de leurs Parts Sociales dans la Société, ainsi que tous les droits qui s'y rapportent, à une personne désignée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance notifie la Seconde Résolution aux Associés Défaillants avec une invitation à participer à une réunion du conseil de gérance organisée au plus tard quatorze jours civils à compter de la date de ladite notification. Au cours d'une telle réunion du conseil de gérance, les Associés Défaillants peuvent fournir toutes les explications qu'ils estiment appropriées afin de justifier leur manquement et de convaincre le conseil de gérance de ne pas commencer une telle procédure. Compte tenu des explications précitées des Associés Défaillants, le conseil de gérance décide à la simple majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins l'autorisation d'un Gérant Indépendant (la «Troisième Résolution»), de commencer la procédure ou de l'abandonner à l'égard des Associés Défaillants. La Troisième Résolution doit être motivée.

En cas de commencement de la procédure précitée, le prix de chaque Part Sociale vendue en vertu de ladite procédure doit être la plus faible des valeurs suivantes:

* La valeur marchande déterminée par un cabinet indépendant d'experts-comptables reconnu au niveau international, ce cabinet devant être convenu et désigné conjointement par le conseil de gérance et les Associés Défaillants ou, en cas d'absence d'accord concernant une telle désignation dans un délai de sept jours civils à compter de la Troisième Résolution, par le président en exercice de l'Institut des experts-comptables d'Angleterre et du Pays de Galles (ou son adjoint désigné en bonne et due forme) à la demande de deux gérants de la Société ou des Associés Défaillants. Le cabinet indépendant désigné présentera son rapport dans un délai de trente jours civils à compter de la date de sa désignation et la Société et les Associés Défaillants conviennent d'ores et déjà que ledit rapport constituera l'évaluation définitive des Parts Sociales si ladite valeur paraît être la plus faible;

* La valeur nette comptable.

Les coûts d'évaluation sont déduits du prix payé aux Associés Défaillants. Les coûts d'évaluation sont à la charge des Associés Défaillants, proportionnellement à leur pourcentage respectif de Parts Sociales transférées en vertu de la procédure de cession obligatoire stipulée dans le présent article 12.

A cet effet, dans un délai de sept jours civils à compter de la détermination du prix, le conseil de gérance ou toute personne dûment habilitée par ledit comité notifiera (i) les Associés Défaillants du nom et de l'adresse du ou des cessionnaires et du nombre de Parts Sociales devant être proposé à chacun d'entre eux et (ii) à chaque cessionnaire, le nombre de Parts Sociales devant lui être cédées. Les deux notifications (les «Notifications») doivent stipuler le prix par Part Sociale et déclarer une date, située entre quatorze et vingt et un jours civils au plus tard, à laquelle l'achat et la vente des Parts Sociales seront effectifs (la «Date de Réalisation»).

A la Date de Réalisation stipulée dans les Notifications, (i) dans la mesure où le cessionnaire n'est pas un Associé actuel, l'assemblée des Associés de la Société doit approuver la cession en faveur du ou des cessionnaires, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que révisée, qui requiert l'agrément des Associés représentant au moins 75% du capital social de la Société et (ii) les Associés Défaillants et le ou les cessionnaires signeront tout accord de cession de Parts Sociales sous la forme prévue par les exigences légales.

A la Date de Réalisation, chaque cessionnaire agissant séparément ou la Société au nom de chaque cessionnaire (dans la mesure où le ou lesdits cessionnaire(s) ont remis les fonds requis à la Société) paiera le prix convenu ou certifié des Parts Sociales, tel qu'il figure dans les Notifications.

Si les Associés Défaillants ne signent pas tout accord de cession conformément aux exigences légales, les Associés Défaillants conviennent d'ores et déjà que tout gérant dûment habilité par le conseil de gérance à cet effet peut signer au nom des Associés Défaillants tout accord de cession pour le nombre de Parts Sociales indiqué dans les Notifications, dans la mesure où le ou les cessionnaire(s) concerné(s) par un accord de cession de Parts Sociales non signé avaient remis le paiement du prix à la Société ou directement aux Associés Défaillants.

Les diverses cessions découlant de la procédure précitée seront publiées dès que raisonnablement possible après la Date de Réalisation, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que révisée.

Art. 13. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un quelconque des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les créanciers, les ayants droit ou les héritiers ne peuvent, pour un quelconque motif, apposer des scellés sur des actifs ou des documents de la Société.

C. Gérance

Art. 15. La Société est dirigée par un conseil de gérance dont les membres ne sont pas nécessairement Associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés qui établit la durée de leur mandat.

Le conseil de gérance de la Société sera composé de six membres, dont au moins un doit être résident luxembourgeois. Les gérants sont proposés pour nomination comme suit: un membre est proposé par les Associés de Catégorie A, un membre par les Associés de Catégorie B, un membre par les Associés de Catégorie C et un membre par les Associés de Catégorie F. Les deux membres restants seront des gérants indépendants (les «Gérants Indépendants») et seront nommés par l'assemblée générale avec l'approbation de la totalité des Associés de Catégorie A, des Associés de Catégorie B, des Associés de Catégorie C et des Associés de Catégorie F. En cas de vote partagé à égalité au conseil de gérance, l'un des Gérants Indépendants, tiré au sort, disposera du vote prépondérant.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont une au moins doit être la signature de l'un des Gérants Indépendants.

Les gérants peuvent être licenciés librement à tout moment, sans qu'il ne doive exister de cause légitime.

Sous réserve de l'article 17 (i), le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou rédigée sous seing privé lors d'une réunion du conseil de gérance ou par résolution circulaire conformément au paragraphe 9 de l'article 16.

Art. 16. L'un des Gérants Indépendants, tirés au sort, est le président du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire général, qui ne doit pas nécessairement être gérant et sera responsable de la tenue du procès-verbal des réunions du conseil de gérance.

Dans ses opérations avec des tiers, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus lui permettant d'agir au nom de la Société dans toutes circonstances et d'autoriser toutes les opérations compatibles avec l'objet de la Société.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou à la demande du Gérant A, du Gérant B, du Gérant C ou du Gérant F, dans la mesure où ledit gérant estime respectivement une telle demande raisonnablement nécessaire, au lieu indiqué dans la notification de réunion.

Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, le conseil de gérance peut désigner un autre gérant en tant que président intérimaire par vote de la majorité présente lors de ladite réunion.

Les gérants doivent recevoir notification écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins trois jours ouvrables avant la date proposée pour une telle réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence doivent être mentionnés dans la notification. Cette notification peut être omise avec l'assentiment écrit de chaque gérant, transmis par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication semblable. Une convocation spéciale n'est pas nécessaire pour un conseil de gérance devant être tenu au moment et à l'endroit déterminés dans une résolution antérieure adoptée en conseil de gérance.

Sous réserve des paragraphes 10 et 11 de l'article 16, tout gérant peut agir lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication semblable permettant à chaque personne présente participant à la réunion d'entendre toutes les autres personnes ainsi présentes. La participation à une réunion par ce moyen est équivalente à une participation en personne. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir de manière valide uniquement si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée lors d'une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés lors de telles réunions.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par circulaire en manifestant son approbation par écrit, au moyen d'un câble, télégramme, télex ou télécopie, ou tout autre moyen de communication similaire à confirmer par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal démontrant l'existence de la résolution.

Le conseil de gérance organisera au moins deux réunions annuelles au Luxembourg, étant entendu que, dans la mesure raisonnablement possible, la présence de chaque gérant en personne sera requise lors de telles réunions.

Sans préjudice du paragraphe précité, toute réunion du conseil de gérance convoquée afin de prendre l'une des décisions stipulée à l'article 17 des présents Statuts doit être organisée à Luxembourg, étant entendu que, dans la mesure raisonnablement possible, la présence en personne de chaque gérant sera requise lors de telles réunions.

Art. 17. Les décisions suivantes de la Société requièrent au moins l'approbation respective du Gérant A, du Gérant B, du Gérant C et du Gérant F:

- (i) toute délégation de pouvoirs et la révocation d'une telle délégation;
- (ii) opérations avec des parties liées, ce qui signifie tout accord (ou avenant à un accord) conclu entre la Société et un Associé ou un gérant (ou une Société Affiliée ou un membre de la famille d'un Associé ou d'un gérant) de la Société;
- (iii) toute décision de contracter un prêt ou d'accorder une garantie;
- (iv) toute décision de contracter un quelconque type de contrat autre que les contrats relevant de la simple routine administrative;
- (v) toute décision d'embaucher du personnel;
- (vi) toute décision d'engager des dépenses d'un montant supérieur à 100.000 EUR par an.

Art. 18. Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance doit être signé par tous les gérants présents ou représentés. Des copies ou des extraits dudit procès-verbal pouvant être produits lors de procédures judiciaires ou autrement seront signées par le président ou par deux gérants.

Art. 19. Le décès ou la démission d'un gérant, quel qu'en soit le motif, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Les gérants n'assument pas, en raison de leur fonction, une quelconque responsabilité personnelle en relation avec les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils ne constituent que des représentants habilités et sont donc uniquement responsables de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions Collectives des Associés

Art. 21. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé est habilité à autant de voix qu'il détient ou représente de Parts Sociales.

Sauf stipulation contraire des présents Statuts, les Associés doivent, en toutes circonstances, voter en tant que catégorie unique et, par conséquent, toute exigence de quorum de présence ou de majorité doit être considérée comme si qu'il n'y avait qu'une seule catégorie de Parts Sociales.

Art. 22. Sauf stipulation contraire des présentes, les décisions collectives sont uniquement valides si elles sont adoptées par les Associés ordinaires détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 23. Les décisions suivantes de la Société requièrent l'approbation de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social. De telles décisions requièrent en outre l'agrément unanime des Associés de Catégorie A, des Associés de Catégorie B, des Associés de Catégorie C et des Associés de Catégorie F ou, selon le cas, de leurs mandataires respectifs:

- (i) toute modification de l'objet de la Société ou de son champ d'activité tels que mentionnés à l'article 3 des présents Statuts;
- (ii) toute modification des présents Statuts, y compris tout particulièrement (et sans limiter la généralité du précité), toute décision de modifier la structure des organes ou du nombre de gérants de la Société;
- (iii) l'émission de titres convertibles en Parts Sociales;
- (iv) toute cession d'actifs de la Société;
- (v) la création de catégories ou de séries de Parts Sociales;
- (vi) toute fusion, scission-dissolution ou transformation de la Société.

Les décisions suivantes de la Société requièrent l'approbation des Associés détenant plus de la moitié du capital social. De telles décisions requièrent en outre l'assentiment unanime des Associés de Catégorie A, des Associés de Catégorie B, des Associés de Catégorie C et des Associés de Catégorie F ou, selon le cas, de leurs représentants respectifs:

- i) acquisition, par la Société, de ses propres Parts Sociales;
- ii) la révocation d'un gérant. Un gérant qui démissionne ou est démis de ses fonctions est remplacé par un gérant dont la nomination est proposée par l'Associé ayant à l'origine proposé la nomination du gérant qui a démissionné ou a été démis de ses fonctions.

Art. 24. Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale.

Toutefois, la tenue d'une assemblée générale n'est pas obligatoire lorsque le nombre d'Associés ne dépasse pas vingt-cinq. Le cas échéant, chaque Associé peut recevoir la formulation exacte du texte des résolutions ou des décisions à adopter et remettre son vote par écrit.

E. Exercice Financier - Comptes Annuels - Répartition des Bénéfices

Art. 25. L'exercice de la Société débute au premier janvier et s'achève au trente et un décembre.

Art. 26. Chaque année, les comptes sont clôturés au trente et un décembre et les gérants préparent un inventaire incluant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque Associé peut inspecter ledit inventaire et le bilan au siège de la Société, conformément à toute disposition légale.

Art. 27. Cinq pour cent du bénéfice net est réservé pour l'établissement d'une réserve statutaire, jusqu'à ce que ladite réserve s'élève à dix pour cent du capital social. Le solde peut être librement utilisé par les Associés.

F. Dissolution - Liquidation - Inefficacité

Art. 28. En cas de dissolution, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne seront pas nécessairement des Associés et seront désignés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs honoraires. Sauf stipulation contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'excédent résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif est distribué entre les Associés proportionnellement aux Parts Sociales de la Société qu'ils détiennent.

Art. 29. Toutes les affaires non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que révisée.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission du gérant suivant avec effet à la date de la présente assemblée générale:

Monsieur Philippe André Richelle, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge entière au gérant démissionnaire pour l'exercice de son mandat depuis la constitution de la Société jusqu'à la date d'aujourd'hui.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge entière au gérant suivant pour l'exercice de son mandat depuis la constitution de la Société jusqu'à la date d'aujourd'hui:

- Monsieur Romain Georges Thillens, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Neuvième résolution

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, tels qu'ils ont fait l'objet d'une refonte complète en vertu de la septième résolution, l'assemblée générale des associés décide à l'unanimité, de porter le nombre des gérants à six (6) et de nommer, les personnes/sociétés suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:

a) MULTITEL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.483 est nommée Gérant A;

b) ETMF II B S.A., une société anonyme, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 74.160 est nommée Gérant B;

c) Monsieur Jonathan Charles Carter-Meggs, né le 24 août 1960 à East Dereham, Norfolk, Royaume-Uni, demeurant à Alldens Copse, Alldens Lane, Munstead, Surrey GU8 4AP, Royaume-Uni, est nommé Gérant C;

d) BELL CAPITAL S.L., société de droit espagnol, avec numéro d'identification fiscale (CIF) n° B-80.932.437, dont le siège est sis à Madrid 28046, Paseo de la Castellana n° 28, inscrite au Registre du Commerce de Madrid, au Tome 8341, feuillet 100, page M-134.496, section 8.0, est nommée Gérant F;

e) Monsieur Romain Georges Thillens, licencié en sciences économiques, né à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 octobre 1952, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est nommé Gérant Indépendant;

f) Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 7 septembre 1951, demeurant au 4, rue J.B. Schartz, L-7342 Heisdorf, est nommé Gérant Indépendant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Kurth, Y. Gabriel, S. Saday, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 83, case 6. – Reçu 523.816,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

J. Elvinger.

(036712.3/211/1213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

TELCO INVESTMENTS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 104.528.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(036714.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

ACCESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 84.889.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signature

(037215.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

ZEROBORDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 93.487.

L'an deux mille cinq, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit rassemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZEROBORDER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 93.487, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 février 2003, publié au Mémorial C numéro 605 du 3 juin 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Christine Gérard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sarah Uriot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Talmas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.000 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux directeurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Jean-Marc Faber, Expert Comptable, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que rénumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gérard, S. Uriot, S. Talmas, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, vol. 23CS, fol. 100, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(036771.3/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

POSEIDON INVESTMENT B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.711.

In the year two thousand and five, on the twenty-second of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole unitholder of POSEIDON INVESTMENT B, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 100.711, incorporated by deed enacted on 29th April, 2004 and published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 696 dated July 7th, 2004.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole unitholder represented and the number of shares held by him, are shown on an attendance list. That list as well as the proxy, signed by the appearing party and by the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 250 (two hundred and fifty) units of EUR 50.- (fifty Euro) each, representing the whole unit capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the agenda of which the sole unitholder has been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Change of the company's financial year closing date, from December 31st to April 30th.
2. Amendment of article 15 of the articles of Associations.

After the foregoing was approved by the sole unitholder, the following resolution has been taken:

First resolution

It is resolved to change the company's financial year closing date, from December 31st to April 30th with retroactive effect, so that the first closing date will be fixed at April 30th, 2005 instead of December 31st, 2004. As a consequence, the first financial year will run from April 29th, 2004 to April 30th, 2005.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article fifteen of the Articles of Association to give the following wording:

Art. 15. «The Company's financial year starts on the first of May and ends on the thirtieth of April of each year». There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée POSEIDON INVESTMENT B, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 100.711, constituée suivant acte reçu le 29 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 696 du 7 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique ici représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de EUR 50.- (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changer la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 avril.
2. Modifier l'article 15 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, la résolution suivante a été prise:

Première résolution

Il est décidé de changer la date de clôture du 31 décembre au 30 avril, avec effet rétroactif de sorte que la première clôture ait lieu le 30 avril 2005 au lieu du 31 décembre 2004. Ainsi, le premier exercice social débutera le 29 avril 2004 et se terminera le 30 avril 2005.

Seconde résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 15. «L'exercice social commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de chaque année».
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 24CS, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

J. Elvinger.

(036766.3/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

SORCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 97.216.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01525, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SORCA S.A., Société Anonyme

Signature

(037231.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

ALTRIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.557.

L'an deux mille cinq, le vingt quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALTRIER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 97.557, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 37 du douze janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Flora Château, juriste, demeurant à Thionville (France).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Jean-Marc Faber, Expert Comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, F. Chateau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, vol. 147S, fol. 71, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

J. Elvinger.

(036728.3/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

EMI S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 107.773.

Im Jahre zweitausendfünf, den einundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EMI S.A. mit Sitz in L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer, eingetragen in Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 101.773, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 16. April 2004, veröffentlicht im Mémorial C von Nummer 938 vom 21. September 2004, deren Satzung ein letztes Mal abgeändert wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch vorbenannten Notar André Schwachtgen, am 8. Juli 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 938 vom 21. September 2004.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Johannes Güllekes, kaufmännischer Angestellter, wohnhaft in D-41470 Neuss, Antoniusweg 7.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Hermann Scholer, kaufmännischer Angestellter, wohnhaft in D-54340 Riol, Im Pichter 1.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Walter Oehm, kaufmännischer Angestellter, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen. Die Anwesenheitsliste wurde durch den Stimmzähler geprüft.

Die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger ne varietur Unterzeichnung durch die Parteien und dem instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer nach L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue und dementsprechende Änderung von Artikel 1 (Absatz 2) der Satzung.

2. Ernennung eines neuen Verwaltungsrates nach der Abberufung und dem Entlast der vorherigen Verwaltungsrates. Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer nach L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue zu verlegen.

Infolgedessen beschliesst die Versammlung Artikel 1 (Absatz 2) der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 1. Absatz 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abberufung des bisherigen Verwaltungsrates und erteilt ihm Entlast für die Ausübung seines Mandates.

Die Generalversammlung setzt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei fest und ernennt folgende Personen zu Verwaltungsratsmitgliedern:

a) Herr Johannes Güllekes, kaufmännischer Angestellter, geboren in Dedt (Deutschland), am 17. April 1955, wohnhaft in D-41470 Neuss, Antoniusweg 7;

b) Herr Hermann Scholer, kaufmännischer Angestellter, geboren in Trier (Deutschland), am 3. Januar 1959, wohnhaft in D-54340 Riol, Im Pichter 1;

c) Herr Walter Oehm, kaufmännischer Angestellter, geboren in Birlinghoven (Deutschland), am 24. April 1954, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf siebenhundert Euro (EUR 700,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Güllekes, H. Scholer, W.Oehm, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, vol. 147S, fol. 52, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 25. März 2005.

P. Bettingen.

(036738.3/202/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

EVENTUS MANAGEMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 76.815.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(037288.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

ColTime S.à r.l. & ColLife S.à r.l., SNC, Société en nom collectif.

Registered office: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R. C. Luxembourg B 107.670.

STATUTES

In the year two thousand five, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

1. ColLife, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed drawn up on 7 March 2005 by the Notary Henri Hellinckx residing at Mersch, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.106.957 and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations; and

2. ColTime, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed drawn up on 13 April 2005 by the Notary Henri Hellinckx residing at Mersch, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

Both appearing parties are represented by their manager (gérant) COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established by a deed drawn up on 27 June 2002 by the Notary Aloyse Biel, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540 and which articles

have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1449 dated 8 October 2002 (page 69544);

itself represented by Mr. Philippe Lenglet and Mr. Claude Baer, acting respectively as A Manager and B Manager of COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l. and themselves represented by Mrs. Arlette Siebenaler, employee, with professional address in Mersch, by virtue of proxies given under private seal which, signed ne varietur by the representative of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to execute the deed of incorporation of a general partnership (société en nom collectif) which they declare to establish between them, the articles of which will read as follows:

1. Form

There is formed a general partnership (société en nom collectif) between the founders and all persons which could become partner in the future (the «Partnership»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles of association (the «Articles»).

2. Corporate name

The Partnership will have the name ColTime S.à r.l. & ColLife S.à r.l., SNC.

3. Registered office

3.1. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision from the Partners (as defined below) representing at least 50% of the Partnership capital.

3.2. However, the Manager(s) (as defined hereafter) of the Partnership is/are authorised to transfer the registered office of the Partnership within the City of Luxembourg.

3.3. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Partnership, the registered office of the Partnership may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Partnership's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Partnership. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager(s).

4. Object

4.1. The corporate object of the Partnership is:

4.1.1. to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments (including but not limited to notes, bonds, convertible bonds and redeemable convertible bonds) in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests and;

4.1.2. to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Partnership or any company or entity belonging to the same group as the Partnership (hereafter referred to as the «Connected Entities» and each as a «Connected Entities»), within the limits of the laws of Luxembourg.

4.2. For purposes of article 4.1.2, an entity shall be deemed to be part of the same «group» as the Partnership if such other entity directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Partnership, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.3. The Partnership may in particular enter into the following transactions:

4.3.1. make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries (whether corporate entities, partnerships or sociétés de personnes) of the Company or of a Connected Entity;

4.3.2. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

4.3.3. advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Entity;

4.3.4. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Partnership, or any director, manager or other agent of the Partnership or any of the Connected Entities, and to render any assistance to the Connected Entities, within the limits of the laws of Luxembourg;

4.3.5. enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Partnership may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

4.3.6. enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to its purpose;

it being understood that the Partnership will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

5. Duration

The Partnership is formed for an unlimited period.

6. Share capital

6.1. The Partnership capital is established at one thousand Euro (EUR 1,000.-) represented by one thousand (1,000) partnership interests with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2. The partnership interests have been subscribed as follows:

| | |
|---|-------|
| * ColTime, S.à r.l.: nine hundred ninety nine partnership interests | 999 |
| * ColLife, S.à r.l.: one partnership interest | 1 |
| Total: one thousand partnership interests | 1,000 |

The here-above subscribers are together hereafter referred as to the «Partners».

6.3. The partnership interests have been fully paid up in cash, so that the amount of one thousand Euro (EUR 1,000) is from now on at the disposal of the Partnership, evidence of which has been given to the undersigned notary.

7. Transfer of partnership interest

7.1. The partnership interests may not be transferred inter vivos to non-Partners without the agreement of all the Partners having an interest in the Partnership capital.

7.2. The partnership interests may not be transferred causa mortem to non-Partners without the agreement of all the surviving Partners.

7.3. In case of transfer of a partnership interest by a Partner, the remaining Partners have a pre-emption right proportional to the number of partnership interests belonging to them.

7.4. In case of transfer of a Partnership interest by a Partner to another Partner, the remaining partners have no pre-emption right.

8. Management

8.1. The Partnership is managed by one manager (the «Manager») appointed by the Partners. The Manager needs not to be Partner.

8.2. The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Partners holding a majority of voting rights.

9. Power of the manager

Unless otherwise decided by the Partners, the Manager has, within the scope of the management of the Partnership, all powers to act in the name and on behalf of the Partnership towards third parties in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) and operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the company

The Partnership shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and agent of the manager

11.1. The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Collective decisions of the partners

12.1. In collective decisions or in each general meeting, each partnership interest entitles to one vote.

12.2. Except in any case where the Articles or the law may require a larger majority, all decisions including the appointment, dismissal or replacement of a Manager, shall be adopted by a majority of the votes cast.

13. Business year

The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

14. Financial statements

14.1. At the end of each financial year a balance sheet that will contain a record of its assets together with its debts and liabilities as well as a profit and loss account will be drawn up by the management and be submitted to the Partners.

14.2. The Partners will consider and approve such accounts.

15. Profits

15.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, depreciations, charges and provisions represents the net profit of the Partnership.

15.2. Each year, the net profit ascertained in the annual accounts may be distributed to the Partners proportionally to the Partnership interests they hold.

15.3. The management may approve the making of interim distributions.

16. Applicable Law

16.1. The provisions of Luxembourg law will apply in respect of all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Partnership and shall terminate on the 31 December 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Partnership or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

Extraordinary General Meeting

Thereupon, the Partners, as owners of the entire contributed Partnership capital and considering themselves to have duly come together, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office is established at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. The Partners appoint as Manager for an undetermined period: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established by a deed drawn up on 27 June 2002 by the Notary Aloyse Biel, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540 and which articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1449 dated 8 October 2002 (page 69544).

In accordance with article 10 of the Articles, the Partnership shall be bound by the sole signature of the Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Managers.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1. Collife, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Henri Hellinckx de résidence à Mersch, le 7 mars 2005, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 106.957, et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

2. ColTime, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Henri Hellinckx de résidence à Mersch le 13 avril 2005, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Toutes deux ici représentées par représentée par leur gérant COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, le 27 juin 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1449 en date du 8 octobre 2002 (page 69544);

elle-même représentée par M. Philippe Lenglet et M. Claude Baer; agissant respectivement en qualité de Gérant A et de Gérant B de COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l.; eux-mêmes représentés par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Mersch, en vertu de procurations données sous seing privé, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les représentants des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles auprès du Bureau de l'Enregistrement compétent.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en nom collectif qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme

Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société en nom collectif (la «Société»), qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Dénomination

La société prend la dénomination de ColTime S.à r.l. & Collife S.à r.l., SNC.

3. Siège social

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (tel que défini ci-après) représentant au moins 50% du capital de la Société.

3.2. Toutefois, le(s) Gérant(s) (tels que définis ci-après) est (sont) autorisé(s) à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Commune de Luxembourg.

3.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le le(s) Gérant(s).

4. Objet

4.1. L'objet de la Société est:

4.1.1. d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes (incluant notamment les titres de dettes (notes), les obligations, les obligations convertibles et rachetables), sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts; et

4.1.2. de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative liés à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et, chacune, une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

4.2. Pour les besoins de l'article 4.1.2, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient, est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

4.3. La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

4.3.1. effectuer des investissements, soit directement, soit au travers de participations, directes ou indirectes, dans des filiales (qu'il s'agisse de sociétés de capitaux, sociétés de personnes ou de partnerships) de la Société ou d'un Société Apparentée;

4.3.2. emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes), de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

4.3.3. avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute Société Apparentée;

4.3.4. accorder ou recevoir toutes garanties, mettre ou prendre en gage ou fournir et recevoir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

4.3.5. conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

4.3.6. conclure des contrats, et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec son objet;

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

5. Durée

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

6. Capital social

6.1. Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un (1,-) euro, chacune.

6.2. Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| * ColTime, S.à r.l.: neuf cent quatre vingt dix neuf parts sociales | 999 |
| * ColLife, S.à r.l.: une part sociale | 1 |

| | |
|--------------------------------------|-------|
| Total: mille parts sociales. | 1.000 |
|--------------------------------------|-------|

Les souscripteurs susmentionnés sont ci-après dénommés les «Associés».

6.3. Les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de mille Euro (1.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

7. Transfert de parts sociales

7.1. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément de tous les Associés représentant l'intégralité du capital social.

7.2. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-Associés sans l'agrément de tous les Associés survivants.

7.3. En cas de cession de parts sociales par un Associé, les Associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

7.4. En cas de cession de parts sociales par un Associé à un autre Associé, les Associés restant n'ont pas de droit de préemption.

8. Gérance

8.1. La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant») nommé par les associés. Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2. Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du Gérant

A moins que les Associés n'en décident autrement, le Gérant a envers les tiers, dans la gestion de la Société, tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10. Représentation

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature du Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par les Gérant.

11. Délégation et mandataires du Gérant

11.1. Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Décisions collectives des associés

12.1. Dans les décisions collectives ou les assemblées générales, chaque part sociale donne droit à une voix.

12.2. Dans tous les cas où les Statuts ou la loi ne prévoient pas une majorité plus élevée, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un Gérant, sont prises à la majorité simple.

13. Exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

14. Comptes sociaux

14.1. A la fin de chaque année sociale, un bilan qui contient mention des avoirs et dettes ainsi qu'un compte de profits et pertes seront préparés par la gérance et soumis aux Associés.

14.2. Les Associés considéreront et approuveront ces comptes.

15. Bénéfices

15.1. Après déduction des dépenses, coûts, amortissement, charges et provisions, le solde créditeur du compte de profits et pertes constitue le bénéfice net de la Société.

15.2. Chaque année, le bénéfice net constaté dans les comptes annuels peut être distribué aux Associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

15.3. La gérance peut procéder à des distributions intérimaires.

16. Loi applicable

16.1. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.200,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les Associés, représentant l'intégralité du capital de la Société et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Les Associés désignent comme Gérant pour une durée indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, le 27 juin 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1449 en date du 8 octobre 2002 (page 69544).

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature du Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 avril 2005, vol. 431, fol. 34, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mai 2005.

H. Hellinckx.

(037418.3/242/341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

EUROPA FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 76.176.

In the year two thousand and five, on the second of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

EUROPA FINANCING LLC, having its registered office in 1013 Center Road, Wilmington, New Castle country, Delaware, United States (the «Sole Shareholder»),

in its capacity as Sole Shareholder of EUROPA FINANCING, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 76.176 and initially incorporated under the name of MARBEL, S.à r.l. by a deed drawn up by the Luxembourg Notary Gérard Lecuit on 2 May 2000, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 723 dated 4 October 2000, (page 34681) (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended several times and for the last time by a deed drawn up by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger on 13 December 2000 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 704 dated 31 August 2001, (page 33789).

Hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the articles of association of the Company and of articles 193-195 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves, among others, to insert the possibility in the Articles to hold the meetings of the board of managers by conference call and video-conference and by written resolutions and subsequently to amend and restate article 12 of the Articles by adding new paragraphs at the end of article 12 of the Articles, so as to reflect the taken decision; which shall read as follows:

«The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly deliberate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

The board of managers can only validly deliberate and take decisions if a majority of its members is present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers at a meeting of the board of managers.

One or more managers may participate in a meeting of the board of managers by means of a conference call, video conference or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members of the board of managers having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers».

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le deux février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

EUROPA FINANCING LLC, ayant son siège social au 1013 Center Road, Wilmington, New Castle country, Delaware, Etats-Unis (l' «Associé Unique»),

en sa qualité d'Associé Unique de EUROPA FINANCING, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.176 et constituée initialement sous la dénomination de MARBEL, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 2 mai 2000 par le notaire luxembourgeois Gérard Lecuit et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 723 du 4 octobre 2003 (page 34681) (la «Société»).

Les statuts de l'Associé Unique (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 13 décembre 2000 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 704 du 31 août 2001 (page 33789).

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 14 des statuts de la Société et aux articles 193 à 195 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté aux présentes par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide notamment d'introduire dans les Statuts la possibilité de tenir les réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique et vidéo conférence et par décisions écrites et de modifier en conséquence l'article 12 des Statuts en ajoutant de nouveaux paragraphes à la fin de l'article 12 des Statuts afin de refléter la présente décision; lesquels seront libellés comme suit:

«Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des gérants.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés. Le procès-verbal de la réunion sera signé par tous les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté par un autre membre du conseil de gérance à une réunion du conseil de gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par des moyens de communication similaires initiée à partir du Luxembourg permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Une telle décision peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant tous le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants est aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, vol. 23CS, fol. 73, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

J. Elvinger.

(036774.2/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

EUROPA FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 76.176.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire

J. Elvinger

(036775.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

LES ESPACES SAVEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 78.320.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(037294.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

LES ESPACES SAVEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 78.320.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(037296.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

POSEIDON INVESTMENT A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.710.

In the year two thousand and five, on the twenty-second of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole unitholder of POSEIDON INVESTMENT A, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 100.710, incorporated by deed enacted on 29th April, 2004 and published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 690 dated July 6th, 2004.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole unitholder represented and the number of shares held by him, are shown on an attendance list. That list as well as the proxy, signed by the appearing party and by the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 250 (two hundred and fifty) units of EUR 50.- (fifty Euro) each, representing the whole unit capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the agenda of which the sole unitholder has been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Change of the company's financial year closing date, from December 31st to April 30th.
2. Amendment of article 15 of the articles of Associations.

After the foregoing was approved by the sole unitholder, the following resolution has been taken:

First resolution

It is resolved to change the company's financial year closing date, from December 31st to April 30th with retroactive effect, so that the first closing date will be fixed at April 30th, 2005 instead of December 31st, 2004. As a consequence, the first financial year will run from April 29th, 2004 to April 30th, 2005.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article fifteen of the Articles of Association to give the following wording:

Art. 15. «The Company's financial year starts on the first of May and ends on the thirtieth of April of each year».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée POSEIDON INVESTMENT A, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 100.710, constituée suivant acte reçu le 29 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 690 du 6 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique ici représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changer la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 avril.
2. Modifier l'article 15 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, la résolution suivante a été prise:

Première résolution

Il est décidé de changer la date de clôture du 31 décembre au 30 avril, avec effet rétroactif de sorte que la première clôture ait lieu le 30 avril 2005 au lieu du 31 décembre 2004. Ainsi, le premier exercice social débutera le 29 avril 2004 et se terminera le 30 avril 2005.

Seconde résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 15. «L'exercice social commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de chaque année».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, vol. 24CS, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

J. Elvinger.

(036768.3/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2005.

TOWER TRAINING & CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 88.333.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

(037306.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.
